



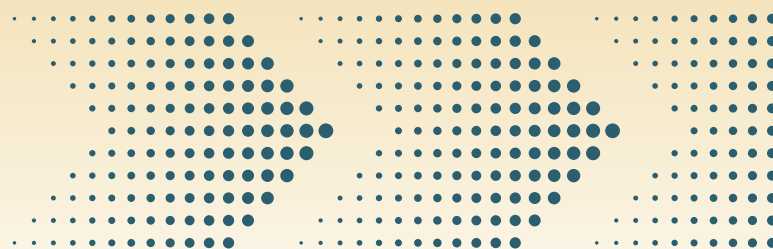
SUR LA VOIE DE L'OUVERTURE



Rapport sur la capacité des établissements postsecondaires de l'Ontario à soutenir les pratiques éducatives ouvertes



Dr Rajiv Jhangiani, Université Brock
Oya Pakkal, Université Brock
Catherine Lachaine, Université d' Ottawa
Dr Robert Luke, eCampusOntario



// Table des matières

Remerciements	3	Résultats de l'enquête	17
Équipe de recherche	4	A. Vision et mise en œuvre.....	18
Résumé	5	B. Partenariats	21
Contexte	6	C. Politiques, incitations et développe- ment professionnel	25
Aperçu de l'éducation ouverte.....	6	D. Soutien institutionnel.....	28
Avantages éducatifs PEO	7	E. Leadership et plaidoyer	32
Le leadership du Canada en matière de REL.....	9	F. Changement de culture.....	34
Opportunités et défis pour les REL francophones	10	Réflexions	43
Croissance et institutionnalisation des initiatives relatives aux PEO	11	Soutien et encouragement pour les PEO en Ontario	43
L'étude	12	Prochaines étapes	44
Objectifs.....	12	Recommandations	45
Développement de l'outil d'auto-évaluation institutionnelle, version 2 (OAEI2).....	12		
Groupes et dimensions de l'OAEI2.....	14		
Évaluation de la capacité.....	16		
Invitation à participer à l'enquête en ligne	16		
Participation à l'enquête	17		





Le **Inclusive Education Research Lab** est un laboratoire de recherche de l'Université Brock qui étudie les pratiques éducatives ouvertes, l'enseignement inclusif et les approches éthiques des technologies éducatives. Nous pensons que l'enseignement supérieur atteint son potentiel de transformation lorsqu'il garantit un accès équitable, soutient l'inclusion, favorise l'appartenance et est conçu pour la justice, en particulier pour les étudiants et les universitaires issus de groupes historiquement, durablement ou marginalisés sur le plan systémique.



eCampusOntario est un organisme sans but lucratif financé par le ministère des Collèges et Universités de l'Ontario qui soutient l'innovation, la collaboration et l'éducation dans les collèges, les établissements autochtones et les universités de l'Ontario. eCampusOntario fournit au secteur des plateformes, des programmes et des services visant à améliorer la transformation numérique dans l'enseignement postsecondaire. L'une de nos priorités stratégiques est de soutenir l'adoption de ressources éducatives libres (REL) par l'intermédiaire de la Bibliothèque libre, le plus grand dépôt de REL au Canada.

// Remerciements

Nous remercions Lara Martin et Rakha Zabin de l'Université Brock ainsi que Jason Northway-Frank, Lutfiyya Dhalla et Cindy Ly de eCampusOntario pour leur contribution à ce projet.

La recherche décrite dans ce rapport a été soutenue par une subvention de développement Savoir du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.



Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada

Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada

Canada



Ce rapport est sous licence **Creative Commons Attribution 4.0 International**. Pour consulter une copie de cette licence, visitez le site <https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>

// Équipe de recherche



Dr Rajiv Jhangiani

Le Dr Rajiv Jhangiani est vice-recteur à l'enseignement et à l'apprentissage et directeur du Inclusive Education Research Lab à l'Université Brock, où il est membre du corps enseignant des départements des sciences de l'éducation et de psychologie et affilié au Social Justice Research Institute et au programme de maîtrise en études sur la justice sociale et l'équité. Architecte des premiers programmes d'études à coût zéro pour les manuels (Zero Textbook Cost, ZTC) au Canada et éminent spécialiste de l'éducation ouverte, il a travaillé avec des institutions du monde entier pour développer leur capacité à soutenir les pratiques éducatives ouvertes. Le Dr Jhangiani a été ambassadeur pour la promotion mondiale des ressources éducatives libres auprès du International Council for Open and Distance Education et siège actuellement au conseil d'administration d'Open Education Global.



Oya Pakkal

Oya est étudiante en doctorat au département de psychologie de l'Université Brock et membre du Inclusive Education Research Lab. Elle a obtenu un B.A. spécialisé en sciences cognitives du langage et un B.Sc. spécialisé en psychologie, neurosciences et comportement à l'Université McMaster, ainsi qu'une maîtrise en psychologie à l'Université Brock. En tant que Open Education Research Fellow pour l'année 2023-2024, Oya contribue activement à des projets impliquant des ressources éducatives libres (REL) et plaide en faveur de l'éducation inclusive.



Catherine Lachaine

Catherine Lachaine est bibliothécaire de l'éducation ouverte (par intérim) à la bibliothèque de l'Université d'Ottawa, où elle travaille depuis 2016. Elle est également coordinatrice scientifique de la Chaire de recherche de l'Université d'Ottawa sur l'épanouissement numérique des communautés franco-ontariennes. Doctorante à la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa, elle explore actuellement l'intersection des pratiques éducatives ouvertes, de la justice sociale et de l'équité linguistique. Ses travaux portent sur les communautés linguistiques minoritaires. Défenseuse de l'éducation ouverte, elle est une membre active du groupe Stratégie nationale en matière de ressources éducatives libres (REL) de l'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC). Elle est titulaire d'une maîtrise en sciences de l'information (M.I.S), d'une maîtrise en éducation (M.A.) et a complété le programme professionnel en éducation ouverte de l'Université polytechnique de Kwantlen.



Dr Robert Luke

Robert Luke, PhD, est directeur général d'eCampusOntario, organisme qui assure un leadership auprès des établissements autochtones, des universités et des collèges de l'Ontario en soutenant l'éducation, la collaboration et l'innovation numériques. Avant d'occuper son poste à eCampusOntario, M. Luke a passé plus de dix ans en direction exécutive en tant que vice-président de la recherche et de l'innovation au Collège George Brown et à l'Université OCAD. Il est spécialisé dans la conception de supports de connaissance centrés sur l'humain, travaillant aux intersections de l'éducation et des sciences de l'information pour produire des technologies utiles et utilisables afin de soutenir les systèmes d'éducation, de santé et d'innovation.



Ce rapport présente les résultats et les recommandations d'une étude sur la capacité des établissements postsecondaires publics de l'Ontario à soutenir les pratiques éducatives ouvertes (PEO).

Le rapport commence par un aperçu de l'éducation ouverte, y compris les avantages éducatifs de l'utilisation des PEO. Il souligne le leadership du Canada en matière de ressources éducatives libres (REL), en particulier en Colombie-Britannique et en Ontario, examine les possibilités et les défis liés aux REL francophones et se penche sur la croissance rapide des initiatives institutionnelles en matière de REL au cours des dernières années.

Le rapport retrace le développement et le déploiement de l'outil d'auto-évaluation institutionnelle, version 2 (OAEI2), l'instrument de recherche utilisé dans cette étude, y compris une vue d'ensemble de ses 22 dimensions organisées selon les six groupes suivants : 1) vision et mise en œuvre, 2) partenariats, 3) politiques, incitations et développement professionnel, 4) soutien institutionnel, 5) leadership et défense des intérêts, et 6) changement de culture.

Les résultats détaillés de l'enquête en ligne menée auprès des collèges, universités et établissements autochtones de l'Ontario sont présentés. Le taux de réponse global était de 40 %, avec des variations selon le type d'institution. Les dimensions du soutien aux PEO pour lesquelles les établissements font preuve d'une plus grande capacité comprennent les partenariats internes avec la bibliothèque et le centre pour l'enseignement et l'apprentissage, ainsi que le soutien technologique ou d'autres infrastructures. À l'inverse, les dimensions du soutien aux PEO pour lesquelles les établissements font preuve d'une plus faible capacité sont la structure de direction, les partenariats avec les étudiants, les mesures d'incitations ou de récompenses, le soutien à la recherche, l'intégration dans les programmes d'enseignement et les politiques.

Les différences entre les types d'établissements sont également examinées. Dans l'ensemble, les collèges ont déclaré avoir développé une plus grande capacité et du soutien plus mature pour les PEO. Il s'agit notamment d'une plus grande intégration des PEO dans les visions institutionnelles, d'une plus grande mise en œuvre des plans d'action, de partenariats internes et externes plus sophistiqués, d'un développement professionnel plus poussé, d'un plus grand nombre de postes dédiés, d'une plus grande utilisation des ressources disponibles et d'un plus grand nombre de défenseurs qui sont des administrateurs et des membres du corps enseignant. Les universités ont fait état d'un soutien plus avancé en ce qui concerne les politiques institutionnelles, la recherche en libre accès, les canaux de communication et les structures de leadership formalisées. Enfin, les établissements autochtones qui ont répondu ont fait état d'une mise en œuvre un peu plus importante des plans d'action et de partenariats externes plus solides que les collèges ou les universités, mais avec moins de soutien en matière de technologie et d'autres infrastructures. Toutefois, les considérations propres aux établissements autochtones qui cherchent à adopter les PEO sont mises en exergue, notamment celles qui ont trait aux savoirs traditionnels des peuples autochtones et à la propriété intellectuelle.

Le rapport se termine par une série de 10 recommandations pratiques à l'intention des établissements qui souhaitent renforcer leur capacité à soutenir les PEO. Cela comprend des étapes spécifiques concernant la planification stratégique, le leadership, les partenariats, l'encouragement des éducateurs, l'investissement dans le personnel, le financement, l'intégration des systèmes, la communication, la recherche et la collaboration.



Aperçu de l'éducation ouverte

L'éducation ouverte est une philosophie concernant la manière dont les gens produisent, partagent et développent les connaissances. Les partisans de l'éducation ouverte estiment que tout le monde devrait avoir accès à des expériences et à des ressources éducatives de haute qualité et s'efforcent d'éliminer les obstacles à cet objectif, qu'il s'agisse de coûts monétaires élevés, de matériel périmé ou obsolète ou de mécanismes juridiques qui empêchent ou entravent la collaboration entre les chercheurs et les éducateurs.¹ Issue de l'apprentissage ouvert et à distance, l'éducation ouverte s'aligne étroitement sur l'érudition et la science ouvertes et met l'accent sur des méthodes d'enseignement constructivistes et centrées sur l'étudiant, visant à réduire les coûts de l'éducation, à promouvoir le partage ouvert des connaissances et à démocratiser la création de savoirs.²

Les pratiques éducatives ouvertes (PEO) sont souvent axées sur l'utilisation de ressources éducatives libres (REL), qui sont des matériels d'apprentissage, d'enseignement et de recherche disponibles sous différents formats et qui sont soit dans le domaine public, soit publiés sous une licence ouverte (par exemple, Creative Commons) qui permet l'accès

gratuit, la réutilisation, la réorientation, l'adaptation et la redistribution par d'autres personnes.³ Il peut s'agir de manuels, d'articles, de simulations interactives, de vidéos, d'images et d'autres objets d'apprentissage. Les REL offrent aux éducateurs une plus grande flexibilité pédagogique, leur permettant de personnaliser les supports de cours sans les restrictions des droits d'auteur traditionnels, tout en garantissant aux apprenants un accès immédiat, gratuit et sans entrave aux supports de cours requis. Au cours des deux décennies qui ont suivi la publication des licences Creative Commons en 2001, on a assisté à une augmentation exponentielle du nombre de REL partagées librement par des créateurs du monde entier. Au total, plus de 2 milliards de contenus ont été libérés des conditions restrictives du droit d'auteur traditionnel grâce à l'application des licences Creative Commons.⁴

Les pratiques éducatives ouvertes englobent également l'adoption d'une pédagogie ouverte, des pratiques d'enseignement collaboratives qui peuvent s'appuyer sur les REL, mais qui invitent également les étudiants à cocréer l'expérience d'apprentissage.⁵ La pédagogie ouverte peut donc être considérée à la fois comme un engagement en faveur d'une éducation orientée vers l'apprenant et comme un processus de conception d'architectures

- 1 Jhangiani, R.S., et Biswas-Diener, R., (2017). *Ouvert : La philosophie et les pratiques qui révolutionnent l'éducation et la science*. (Open: The philosophy and practices that are revolutionizing education and science). Ubiquity Press. <https://www.ubiquitypress.com/site/books/e/10.5334/bbc/>
- 2 Inamorato Dos Santos, A. (2019). *Lignes directrices pratiques sur l'éducation ouverte à l'intention des universitaires : Moderniser l'enseignement supérieur par des pratiques éducatives ouvertes (Practical guidelines on open education for academics: Modernising higher education via open educational practices)*. Office des publications de l'Union européenne. <https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/handle/JRC115663>
- 3 UNESCO. (2019). *Recommandation sur les ressources éducatives libres (REL) (Recommendation on open educational resources (OER))*. <https://www.unesco.org/en/legal-affairs/recommendation-open-educational-resources-oer>
- 4 *State of the Commons 2022* par Creative Commons est sous licence CC BY 4.0. <https://creativecommons.org/2023/04/11/state-of-the-commons-2022/>
- 5 Cronin, C. (2018). *Ouverture et praxis : Une étude contextuelle de la signification et de la prise de décision du personnel universitaire en ce qui concerne l'ouverture et l'utilisation des pratiques éducatives ouvertes dans l'enseignement supérieur (Openness and praxis: A situated study of academic staff meaning-making and decision-making with respect to openness and use of open educational practices in higher education)*. Université nationale d'Irlande. <https://aran.library.nuigalway.ie/handle/10379/7276>

et d'utilisation d'outils d'apprentissage qui permettent aux étudiants de façonner les biens communs de la connaissance dont ils font partie.⁶ Il peut s'agir, par exemple, de la création de REL par les étudiants dans le cadre de leurs cours, via la conception de « devoirs renouvelables »⁷ (souvent à l'aide de technologies et de plateformes éducatives ouvertes telles que Wikipedia, WordPress, H5P ou Hypothes.is) qui ont une audience plus large, une durée de vie plus longue et un impact plus important que les devoirs traditionnels « jetables ». Il peut également s'agir de donner plus d'autonomie aux apprenants, par exemple en cocréant des politiques de cours ou des calendriers de travail.

Avantages éducatifs PEO

Des enquêtes menées auprès d'étudiants d'universités de Colombie-Britannique et d'Ontario ont montré qu'une majorité d'étudiants de l'enseignement supérieur n'achètent pas tous les

manuels dont ils ont besoin et que de nombreux étudiants choisissent ou abandonnent même des cours en fonction du coût des manuels.⁸⁻⁹ Ces choix malheureux sont faits de manière disproportionnée par les étudiants de première génération, les étudiants issus de minorités visibles et ceux issus de milieux socio-économiques défavorisés, ce qui ne fait qu'exacerber des problèmes tels que l'insécurité alimentaire.¹⁰⁻¹¹ Dans ce contexte, l'utilisation des REL permet aux étudiants de réaliser d'importantes économies, en particulier lorsqu'elle remplace les coûts associés à l'achat ou à la location de manuels commerciaux onéreux.¹²

Au-delà des économies, les avantages les plus précieux de l'utilisation des REL peuvent concerner les résultats scolaires, car des études empiriques menées dans différents contextes nationaux et institutionnels ont constamment montré que les étudiants inscrits à des cours utilisant des REL obtiennent des résultats équivalents, voire supérieurs, à ceux des étudiants utilisant des

- 6 DeRosa, R. et Jhangiani, R. (2018). Pédagogie ouverte. Dans E. Mays (Ed.), *A guide to making open textbooks with students (Un guide pour créer des manuels scolaires ouverts en collaboration avec les étudiants)*. Rebus Community. <https://press.rebus.community/makingopentextbookswithstudents/chapter/openpedagogy/>
- 7 Seraphin, S. B., Grizzell, J. A., Kerr-German, A., Perkins, M. A., Grzanka, P. R., et Hardin, E. E. (2019). *Un cadre conceptuel pour les devoirs non-jetables : Inspirer la mise en œuvre, l'innovation et la recherche (A conceptual framework for non-disposable assignments: Inspiring implementation, innovation, and research)*. *Psychology Learning & Teaching*, 18(1), 84-97.
- 8 Jhangiani, R. S., et Jhangiani, S. (2017). *Enquête sur les perceptions, l'utilisation et l'impact des manuels scolaires ouverts : Enquête auprès des étudiants de l'enseignement post-secondaire en Colombie-Britannique (Investigating the perceptions, use, and impact of open textbooks: A survey of post-secondary students in British Columbia)*. *The International Review of Research in Open and Distributed Learning*, 18(4).
- 9 Versluis, A., Martin, H., Ward, R., Green, N., Cheskes, R. et Cassidy, M. (2017). #TextbookBroke : Résultats d'une enquête menée auprès des étudiants de l'Université de Guelph sur les comportements et les résultats en matière d'achat de manuels scolaires (#TextbookBroke: Findings of a University of Guelph student survey on textbook purchasing behaviours and outcomes). <https://atrium.lib.uoguelph.ca/items/12d2a277-ddb9-4702-a5e5-9380a91a20f8>
- 10 Correa, E. et Bozarth, S. (2023). Manger ou apprendre ? Parier sur le prix de l'apprentissage : Le diplôme avec manuel à coût zéro (Wagering the price tag of learning: Zero cost textbook degree). *Equity in Education & Society (L'équité dans l'éducation et la société)*, 2(2), 126-137. <https://doi.org/10.1177/27526461231154013>
- 11 Dubick, J., Mathews, B. et Cady, C. (2016). *La faim sur le campus : Le défi de l'insécurité alimentaire pour les étudiants (Hunger on campus: The challenge of food insecurity for college students)*. https://studentsagainsthunger.org/wp-content/uploads/2016/10/Hunger_On_Campus.pdf
- 12 Allen, N. (2018). *Un milliard de dollars d'économies grâce aux ressources éducatives libres (\$1 billion in savings through open educational resources)*. SPARC. <https://sparcopen.org/news/2018/1-billion-in-savings-through-open-educational-resources/>

manuels commerciaux.^{13 14 15 16} Il est intéressant de noter que les gains en performance et de persévérance des étudiants grâce à l'utilisation des REL semblent s'accumuler de manière disproportionnée en faveur des populations d'étudiants marginalisés,¹⁷ ce qui ajoute à la preuve que l'utilisation des REL peut servir de forme de justice redistributive dans laquelle les ressources sont réaffectées à ceux qui, par la force des choses, ont moins de moyens.¹⁸ Cela est particulièrement vrai lorsque les REL sont adoptées à grande échelle et que les apprenants peuvent s'inscrire à des cours ou même à des programmes entiers qui sont marqués comme utilisant des REL ou

dont le coût des manuels est nul.¹⁹

Parallèlement aux REL, un nombre croissant d'éducateurs adoptent la pédagogie ouverte.²⁰ Bien que la recherche sur la pédagogie ouverte soit encore émergente, les premiers résultats semblent indiquer des niveaux plus élevés de motivation et d'engagement des étudiants,²¹ ainsi qu'une plus grande perception parmi les étudiants que l'expérience d'apprentissage est précieuse, gratifiante et agréable.²² De même, la perception de cette approche par les enseignants fait référence à un plus grand engagement des étudiants, à une amélioration de la qualité de leur travail et à un

- 13 Clinton, V. et Khan, S. (2019). Efficacité de l'adoption de manuels ouverts sur les performances d'apprentissage et les taux d'abandon de cours : Une méta-analyse (Efficacy of open textbook adoption on learning performance and course withdrawal rates: A meta-analysis). *AERA Open*, 5(3). <https://doi.org/10.1177/2332858419872212>
- 14 Hendricks, C., Reinsberg, S.A., et Rieger, G. (2017). L'adoption d'un manuel ouvert dans un grand cours de physique : Une analyse des coûts, des résultats, de l'utilisation et des perceptions (The adoption of an open textbook in a large physics course: an analysis of cost, outcomes, use, and perceptions). *International Review of Research in Open and Distributed Learning*, 18(4). <https://www.irrodl.org/index.php/irrodl/article/view/3006/4220>
- 15 Hilton, J. (2016). Ressources éducatives libres et choix des manuels universitaires : Un examen de la recherche sur l'efficacité et les perceptions. *Educational technology research and development*, 64, 573-590.
- 16 Jhangiani, R. S., Dastur, F. N., Le Grand, R. et Penner, K. (2018). Aussi bien ou mieux que les manuels commerciaux : Perceptions des étudiants et résultats de l'utilisation de manuels numériques ouverts et de manuels imprimés ouverts (As Good or Better than Commercial Textbooks: Students' Perceptions and Outcomes from Using Open Digital and Open Print Textbooks). *Revue canadienne sur l'avancement des connaissances en enseignement et en apprentissage*, 9(1). <https://doi.org/10.5206/cjsotl-rcacea.2018.1.5>
- 17 Colvard, N. B., Watson, C. E., et Park, H. (2018). L'impact des ressources éducatives libres sur divers indicateurs de réussite des étudiants (The impact of open educational resources on various student success metrics). *International Journal of Teaching and Learning in Higher Education*, 30(2), 262-276.
- 18 Lambert, S. R. (2018). Changer de (mauvais) cap : Une définition distincte de l'éducation ouverte alignée sur la justice sociale (Changing our (dis)course: A distinctive social justice aligned definition of open education). *Journal of Learning for Development*, 5(3).
- 19 Griffiths, R., Mislevy, J., Wang, S., Ball, A., Shear, L. et Desrochers, D. (2020). *Les REL à l'échelle : Les résultats académiques et économiques de l'initiative Achieving the Dream's OER Degree*. SRI International.
- 20 Clinton, V. (2021). Pédagogie ouverte : Une revue systématique des résultats empiriques (Open pedagogy: A systematic review of empirical findings). *Journal of Learning for Development*, 8(2), 255-268. <https://doi.org/10.56059/jl4d.v8i2.511>
- 21 Clinton-Lisell, V. et Gwozdz, L. (2023). Comprendre l'expérience des étudiants en matière de devoirs renouvelables et traditionnels (Understanding student experiences of renewable and traditional assignments). *College Teaching*, 71(2), 125-134.
- 22 Ashman, M. (2023). Perceptions de la pédagogie ouverte par les enseignants et les étudiants : Une étude de cas en Colombie-Britannique, Canada (Faculty and Student Perceptions of Open Pedagogy: A Case Study From British Columbia, Canada). *Journal Ouverture/Technologies en Éducation, dans la Société et pour l'avancement des Savoirs (OTESSA)*, 3(2), 1-29.

changement positif dans la dynamique entre les étudiants et les enseignants.²³

Le leadership du Canada en matière de REL

Depuis plus de dix ans, le Canada est un leader mondial en matière d'utilisation de REL. Cela a commencé en Colombie-Britannique, où le BC Open Textbook Project a été lancé en 2012 avec un investissement d'un million de dollars du ministère de l'Enseignement supérieur. Ce projet visait à créer, adapter et recueillir des manuels sous licence libre pour les 40 cours de premier cycle comptant le plus grand nombre d'inscriptions dans la province. Un million de dollars supplémentaires ont ensuite été alloués à l'élaboration de 20 manuels ouverts pour la formation aux métiers et aux technologies. Plus d'une décennie plus tard, la BC Open Collection²⁴ héberge 350 manuels libres, 19 trousseaux de cours et 849 autres supports de cours qui ont été adoptés dans 43 établissements par plus de 1 000 membres du corps enseignant, ce qui a permis à plus de 338 000 étudiants d'économiser près de 40 millions de dollars.²⁵ Il s'agit notamment de l'adoption des REL dans des établissements tels que l'Université polytechnique de Kwantlen, qui a mis en place de nombreux programmes d'accréditation à coût zéro pour les manuels (ZTC).²⁶

L'Ontario a également réalisé des investissements importants dans le développement des REL, notamment 1 million de dollars en juin 2017, suivi de 35 millions de dollars sur les 70 millions de dollars d'investissement du ministère des Collèges et Universités de l'Ontario (MCU) dans la stratégie

d'apprentissage virtuel (SAV), de 2020-2021 à 2023-2024. L'utilisation des REL en Ontario est importante : 98 % des 53 établissements membres d'eCampusOntario font état de l'adoption des REL par 18 411 membres du corps enseignant et du personnel de la province, ce qui a un impact sur un total de plus de 303 000 apprenants dans le monde entier. Cela génère d'importantes économies pour les apprenants – 26 479 832 dollars et plus à ce jour, bien que ce chiffre repose sur l'autodéclaration de l'adoption des REL et qu'il s'agisse donc probablement d'une estimation prudente des économies réelles pour les apprenants. La Bibliothèque libre de eCampusOntario héberge actuellement 1811 ressources et 7170 activités partageables dans son studio H5P, et 30 des 53 membres ont fédéré la Bibliothèque libre à leurs systèmes de bibliothèques. La portée de la Bibliothèque libre est mondiale, presque tous les pays ayant signalé des adoptions.²⁷

Au-delà de la Colombie-Britannique et de l'Ontario, des coalitions d'établissements postsecondaires, d'éducateurs, de bibliothécaires et d'étudiants ont œuvré à la sensibilisation, au développement du soutien et à la défense des REL dans tout le Canada, notamment par le biais d'initiatives régionales telles que RELAtlantique²⁸ et Alberta OER Community of Practice,²⁹ ainsi que des organisations nationales telles que l'Association des bibliothèques de recherche du Canada - Canadian Association of Research Libraries (CARL - ABRC) et l'Alliance canadienne des associations étudiantes - Canadian Alliance of Student Associations (CASA - ACAE).

En 2023, des praticiens et des défenseurs des REL de tout le pays ont formé le groupe Open Educational

23 Paskevicius, M. et Irvine, V. (2021). Approches théoriques et méthodologiques pour l'étude des pratiques éducatives ouvertes (Theoretical and methodological approaches for investigating open educational practices). *Journal Ouverture/Technologies en Éducation, dans la Société et pour l'avancement des Savoirs (OTESSA)*, 1(2), 1-19. <https://doi.org/10.18357/otessaj.2021.1.2.11>

24 Voir <https://collection.bccampus.ca/>

25 Voir <https://open.bccampus.ca/advocate-for-open-education/open-textbook-stats/>

26 Voir <https://www.kpu.ca/open/ztc>

27 Voir <https://openlibrary.ecampusontario.ca/fr/impact/>

28 Voir <https://atlanticoer-relatlantique.ca/>

29 Voir <http://www.albertaoer.com/community>



Resources (OER) National Strategy - Stratégie nationale en matière de ressources éducatives libres (REL), qui a ensuite élaboré le *Cadre national de revendication pour les ressources éducatives libres au Canada*.³⁰ Ce cadre reconnaît la responsabilité du Canada de « respecter les engagements de 2012 et 2019 de l'UNESCO à l'égard des REL, en jouant un rôle actif dans la production mondiale et durable de matériel pédagogique ouvert et gratuit ». Ce faisant, il souligne tout particulièrement l'importance de la promotion, du développement des infrastructures et du renforcement des capacités pour des REL de qualité en anglais et en français.

Opportunités et défis pour les REL francophones

Le statut bilingue du Canada le place dans une position unique pour soutenir la création, l'adaptation et l'adoption de REL en français.

Compte tenu des avantages éducatifs pour les étudiants, les REL doivent représenter les cultures et les langues distinctives des Canadiens, ce qu'une simple traduction de documents de l'anglais vers le français ne peut pas faire. Les REL offrent donc la possibilité de développer un contenu personnalisable qui reflète la culture, la langue et la recherche propres au Canada dans un contexte national, provincial, voire local.³¹

En dehors de la province de Québec, où le français est la langue majoritaire, il existe au Canada 22 établissements d'enseignement postsecondaire francophones ou bilingues en milieu linguistique minoritaire offrant des programmes en français, dont 10 sont situés en Ontario.³² Compte tenu de leur statut minoritaire, souvent précaire, la plupart des provinces et territoires ont une capacité limitée à contribuer de manière significative à la création de REL francophones ou à adopter des pratiques pédagogiques ouvertes en raison de leurs nombreux

30 McNally, M. et Ludbrook, A. (2023). *Cadre national de revendication pour les ressources éducatives libres au Canada*. <https://www.carl-abrc.ca/wp-content/uploads/2023/06/A-National-Advocacy-Framework-for-Open-Educational-Resources-in-Canada.pdf>

31 McNally, M. et Ludbrook, A. (2023). *Cadre national de revendication pour les ressources éducatives libres au Canada*. <https://www.carl-abrc.ca/wp-content/uploads/2023/06/Cadre-national-de-revendication-pour-les-ressources-educatives-libres-au-Canada.pdf>

32 *Association des collèges et universités de la francophonie canadienne*. <https://acufc.ca/>

besoins, qu'ils soient financiers, politiques ou liés aux ressources.³³

Compte tenu de la Loi sur les langues officielles (1985) qui souligne le mandat du ministre du Patrimoine canadien de veiller à ce que les communautés de langue officielle en situation minoritaire puissent être éduquées dans leur propre langue,³⁴ nous considérons les REL comme une occasion pour ces établissements francophones et bilingues en milieu minoritaire d'offrir un enseignement de qualité et accessible en français. Ce contexte spécifique a été pris en compte dans la présente étude.

Depuis 2023, eCampusOntario dirige les efforts visant à accroître considérablement le soutien aux REL de langue française et de français langue seconde (FLS) par le biais d'une double approche. Tout d'abord, le développement de nouveaux actifs de programmation destinés aux universités, collèges et établissements autochtones de langue anglaise qui ont besoin de REL de haute qualité pour enseigner le FLS. Cela a conduit à la création d'un nouveau cours ouvert (disponible en anglais et en français) que tous les établissements peuvent utiliser pour concevoir et dispenser efficacement leurs cours de français. Deuxièmement, la création de REL en français ainsi que la traduction de l'anglais vers le français d'une sélection de REL de la Bibliothèque libre (axés sur l'apprenant ou l'éducateur), identifiées grâce aux lacunes mises en évidence par une analyse de l'environnement des REL, favorisant ainsi la sensibilisation et l'adoption ou la (ré) utilisation des ressources de la Bibliothèque libre. Ces efforts continuent d'accroître l'accès aux ressources numériques d'enseignement et d'apprentissage du français et du français langue seconde (FLS), tous soutenus par des résultats globaux visant à soutenir l'impact à l'échelle du secteur et la transformation numérique francophone.

Croissance et institutionnalisation des initiatives relatives aux PEO

L'adoption relativement rapide de PEO en Ontario et dans le reste du Canada a été remarquable compte tenu du rythme habituel des changements dans l'enseignement supérieur; toutefois, cela peut être mieux compris dans le contexte de l'alignement solide des PEO sur les objectifs institutionnels communs liés à l'accès équitable, à la réussite des étudiants et à l'innovation pédagogique, de l'adoption croissante des pratiques d'enseignement et d'apprentissage numériques et de la prise de conscience des pressions financières auxquelles sont confrontés les apprenants.

La sensibilisation aux avantages des PEO s'est accrue, de même que les références aux PEO dans les plans stratégiques ou académiques des établissements et même dans les conventions collectives des corps enseignants. Par exemple, le plan académique de l'Université Brock³⁵ comprend un objectif visant à « soutenir la création, l'adaptation et l'adoption de ressources éducatives libres », tandis que la convention collective entre l'Université Brock et l'Association des professeurs de l'Université Brock inclut « le développement de ressources éducatives libres » parmi les méthodes innovantes d'enseignement qui peuvent être incluses comme preuve de la qualité et de l'efficacité de l'enseignement dans les candidatures à la titularisation et à la promotion.³⁶

Les PEO étant de plus en plus intégrées à la planification stratégique des établissements, la demande de ressources et de tactiques pour soutenir l'adoption de PEO au sein des établissements d'enseignement postsecondaire s'est accrue. Il s'agit notamment de mettre en place des politiques de soutien (par exemple, titularisation et promotion, propriété intellectuelle), des procédures (par exemple, élaboration des programmes, indication de

33 Association des collèges et universités de la francophonie canadienne et Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada. (2022). *Bâtir ensemble la postsecondaire en français de l'avenir, Rapport complet du Bilan des États généraux sur le postsecondaire en contexte francophone minoritaire*. <https://acufc.ca/wp-content/uploads/2022/11/Rapport.pdf>

34 Voir l'article 43(1) de la loi sur les langues officielles

35 Voir <https://brocku.ca/vp-academic/academic-plan/>

36 Voir <https://bufa.ca/wp-content/uploads/2023/08/20232026bufacollectiveagreement.pdf>

l'usage de REL dans un cours) et des pratiques (par exemple, publication des REL, développement professionnel sur les PEO). De nombreux établissements ontariens, tels que l'Université York et le Collège Conestoga, ont créé des groupes de travail sur l'éducation ouverte afin de développer et de mettre en œuvre ces stratégies. Certains établissements, comme le Collège Fanshawe et l'Université d'Ottawa, sont allés encore plus loin en créant des postes de soutien dédiés (généralement situés dans la bibliothèque ou le centre d'enseignement et d'apprentissage) pour soutenir ce travail.

Pour répondre à ce besoin de renforcement des capacités institutionnelles, eCampusOntario a, au cours des dernières années, soutenu l'adoption des REL par le biais d'un certain nombre de pratiques, notamment des incitations financières pour couvrir les coûts d'intégration des REL dans les cours, le programme Rangers de REL qui a parrainé des professeurs et du personnel dans les établissements pour fournir un soutien par les pairs et, par le biais de la stratégie d'apprentissage virtuel, le financement d'un modèle innovant appelé OER Design Studio (Studio de conception des REL). Le programme Rangers de REL a réuni 80 participants de 49 institutions et a été soutenu par une communauté de pratique conçue pour apporter un soutien à l'ensemble du secteur. eCampusOntario a également financé le développement de REL spécialisées, ce qui a permis la création de 17 REL dans des domaines identifiés comme étant des besoins importants et des ressources limitées. Un cours de formation bilingue sur l'éducation ouverte destiné aux Rangers de REL a constitué la base d'un nouveau micro-titre de compétences, Maîtriser l'éducation ouverte, que eCampusOntario propose désormais.³⁷

Compte tenu des avantages évidents de l'éducation ouverte pour les étudiants, les éducateurs et les établissements d'enseignement, de la nécessité impérieuse de renforcer les capacités institutionnelles et de l'aspiration générale à des conseils pratiques concernant l'utilisation de

ressources limitées pour soutenir l'éducation ouverte, il est essentiel que les établissements d'enseignement postsecondaire soient en mesure d'identifier et de combler efficacement les lacunes de leurs efforts en matière d'éducation ouverte. Cet objectif s'aligne également sur les recommandations 2019 de l'UNESCO sur les REL, qui mettent l'accent sur le renforcement des capacités, l'élaboration de politiques de soutien, la promotion d'un accès équitable et la création de modèles durables.

L'étude

Objectifs

L'objectif principal était d'étudier et de renforcer la capacité des établissements publics d'enseignement postsecondaire de l'Ontario - y compris les collèges, les universités et les établissements autochtones - à soutenir les PEO par le biais d'une évaluation à l'échelle du système. Un objectif secondaire était de fournir des conseils personnalisés aux établissements participants, en résumant les résultats des analyses quantitatives et qualitatives tout en offrant un retour d'information sur leur niveau de maturité par rapport au reste du secteur en Ontario.

Développement de l'outil d'auto-évaluation institutionnelle, version 2 (OAEI2)

Au fil des ans, les chercheurs en éducation ouverte ont consacré beaucoup d'attention à la création de cadres et d'outils pour évaluer l'impact de l'éducation ouverte. Il s'agit notamment du cadre COUP (Cost, Outcomes, Use, and Perceptions),³⁸ et de son pendant plus contemporain, le cadre SCOPE (Social Justice, Cost, Outcomes, Perceptions, and

37 Voir https://learn.ecampusontario.ca/catalog?pagename=Mastering-Open-Ed-Micro-Credential&cm_locale=fr

38 Bliss, T. J., Robinson, T. J., Hilton, J. et Wiley, D. A. (2013). Un COUP des REL : Perception des ressources éducatives libres par les enseignants et les étudiants de l'enseignement supérieur (An OER COUP: College teacher and student perceptions of open educational resources). *Journal of interactive media in education*, 2013(1), 4-4.

Engagement),³⁹ ainsi que de l'indice d'évaluation de l'impact des PEO.⁴⁰ Cependant, chacun de ces cadres et échelles est principalement utilisé pour évaluer l'impact des PEO sur les étudiants ou les éducateurs. D'autres approches, notamment les cadres de justice sociale pour les REL⁴¹ et pour les PEO⁴² placent l'unité d'analyse vers des ressources ou des pratiques spécifiques. Toutefois, les outils ou cadres pouvant être utilisés pour évaluer la capacité des institutions individuelles à soutenir les PEO constituent une lacune notable dans cette littérature.

En 2021, Tannis Morgan, Elizabeth Childs, Christina Hendricks, Michelle Harrison, Irwin DeVries et Rajiv Jhangiani ont développé et publié le Institutional Self-Assessment Tool (ISAT),⁴³ validé par une auto-évaluation collaborative dans cinq établissements d'enseignement postsecondaire en Colombie-Britannique.⁴⁴ L'ISAT s'appuie sur la recherche sur l'apprentissage mixte et la transformation institutionnelle et a été conçu pour aider à évaluer les progrès réalisés par un établissement dans le cadre de ses initiatives en matière d'éducation

ouverte. Cet outil explore l'intégration institutionnelle des PEO à travers de multiples dimensions, notamment la vision institutionnelle, la promotion, la mise en œuvre, le programme d'enseignement, le développement de cours et de programmes, le développement professionnel, l'infrastructure et les ressources, la politique, la structure institutionnelle, les incitations, les partenariats, ainsi que la recherche et l'impact.

En 2022, Leontien van Rossum et Robert Schuwer, tous deux de la Fontys University of Applied Sciences aux Pays-Bas, se sont appuyés sur les travaux de Morgan et de ses collègues ainsi que sur un modèle de maturité pour l'innovation éducative avec EdTech⁴⁵ pour élaborer leur Quickscan Open Educational Practices.⁴⁶ Comme l'ISAT, cet outil examine l'intégration institutionnelle des PEO à travers de multiples dimensions regroupées en cinq thèmes organisationnels, à savoir la stratégie et la politique, les parties prenantes et la culture, l'organisation, la gouvernance et la gestion, et les technologies de l'information. Le Quickscan étend

- 39 Clinton-Lisell, V. E., Roberts-Crews, J. et Gwozdz, L. (2023). Le champ d'application de l'éducation ouverte : Un nouveau cadre pour la recherche (SCOPE of open education: A new framework for research). *The International Review of Research in Open and Distributed Learning*, 24(4), 135-153.
- 40 Naidu, S. et Karunanayaka, S. (2018). Développement de l'indice d'évaluation de l'impact des pratiques éducatives ouvertes (Development of the open educational practices impact evaluation index). <https://id1-bnc-idrc.dspacedirect.org/server/api/core/bitstreams/7c5d163a-578b-4750-9257-2d3ade6da6c9/content>
- 41 Hodgkinson-Williams, C. A., et Trotter, H. (2018). Un cadre de justice sociale pour comprendre les ressources et les pratiques éducatives ouvertes dans le Sud global (A social justice framework for understanding open educational resources and practices in the global south). *Journal of Learning for Development*, 5(3).
- 42 Bali, M., Cronin, C. et Jhangiani, R. S. (2020). Définir les pratiques éducatives ouvertes dans une perspective de justice sociale (Framing open educational practices from a social justice perspective). *Journal of Interactive Media in Education*, 2020(1).
- 43 Voir <https://oepimpact.opened.ca/isat/>
- 44 Morgan, T., Childs, E., Hendricks, C., Harrison, M., DeVries, I. et Jhangiani, R. (2021). Où en sont les initiatives en matière de pratiques éducatives ouvertes ? Application d'un outil d'auto-évaluation institutionnelle dans cinq établissements d'enseignement supérieur (How are we doing with open education practice initiatives? Applying an Institutional Self-Assessment Tool in five higher education institutions). *The International Review of Research in Open and Distributed Learning*, 22(4), 125-140. <https://doi.org/10.19173/irrodl.v22i4.5745>
- 45 Walker, J. (2022). *La maturité dans la pratique : Processus d'innovation EdTech dans l'enseignement supérieur néerlandais (Maturing in practice: EdTech innovation processes in Dutch higher education)*. Accelation Plan Educational Innovation with ICT. <https://www.versnellingsplan.nl/en/Kennisbank/maturity-model-for-educational-innovation-with-edtech/>
- 46 van Rossum, L. et Schuwer, R. (2022). *Quickscan Open Educational Practices*. <https://www.versnellingsplan.nl/en/Kennisbank/quickscan-open-educational-practices/>

également l'analyse en évaluant la maturité de l'adoption des PEO par les établissements à quatre niveaux : niveau pionnier, niveau département/faculté, niveau institutionnel et niveau interinstitutionnel.

Dans la présente étude, nous nous sommes inspirés à la fois de l'ISAT et du Quicksan Open Educational Practices pour développer et affiner l'outil d'auto-évaluation institutionnelle, version 2 (OAEI2).⁴⁷ Cet outil, adapté au contexte de l'enseignement postsecondaire nord-américain, évalue la capacité des établissements postsecondaires à soutenir les pratiques éducatives ouvertes à travers 22 dimensions, regroupées dans les 6 thèmes suivants : vision et mise en œuvre, partenariats, politiques, incitations et développement professionnel, soutien institutionnel, leadership et défense des intérêts, et changement de culture (ces thèmes sont décrits plus en détail ci-dessous). Pour chaque dimension, l'OAEI2 évalue la maturité de l'adoption des PEO par l'établissement à plusieurs niveaux. Enfin, des stratégies pratiques ont été alignées sur chaque dimension et niveau de maturité afin de fournir un retour d'information pertinente aux personnes interrogées.

Dans le cadre de ce projet de recherche, l'OAEI2 a été traduit professionnellement en français et validé par une rétro-translation indépendante en anglais. L'OAEI2 est publiée sous licence Creative Commons Attribution⁴⁸ et est disponible en anglais et en français à l'adresse suivante : <https://inclusiveeducationlab.com/isat2/>

Groupes et dimensions de l'OAEI2

Vision et mise en œuvre

1. **Intégration de la vision** : Évaluation du degré auquel la vision de l'établissement prend en compte les PEO dans le mandat de l'établissement, le plan stratégique, le plan académique, le plan de recherche ou d'autres

documents de planification stratégique similaires, y compris une question concernant la nature spécifique de l'objectif de l'établissement en matière de PEO (par exemple, la réussite des étudiants, l'innovation pédagogique, la réputation de l'université, etc.)

2. **Mise en œuvre de la vision** : Évaluation du degré auquel l'institution met en œuvre un plan d'action pour le rôle envisagé des PEO, y compris une question concernant le stade actuel de mise en œuvre de la vision (tirée du modèle transthéorique de changement de Prochaska et DiClemente⁴⁹).
3. **Évaluation de l'impact** : Évaluation du degré auquel l'établissement procède à l'évaluation des initiatives des PEO.

Partenariats

4. **Partenariats avec les étudiants** : Évaluation du degré auquel l'établissement s'engage dans des partenariats avec les étudiants pour soutenir les PEO, y compris une enquête sur la nature spécifique de ces partenariats.
5. **Autres partenariats internes** : Évaluation du degré auquel d'autres partenariats internes soutiennent les PEO, notamment la bibliothèque, le centre d'enseignement et d'apprentissage, le bureau du registraire, le magasin du campus et une enquête sur la nature spécifique de ces partenariats.
6. **Partenariats externes** : Évaluation du degré auquel l'établissement s'engage dans des partenariats externes pour soutenir le PEO, y compris une enquête sur la nature spécifique de ces partenariats.

47 Voir <https://inclusiveeducationlab.com/isat2/>

48 Voir <https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>

49 Prochaska, J. et DiClemente, C. (1984). *L'approche transthéorique : Dépasser les limites traditionnelles de la thérapie (The transtheoretical approach: Crossing the traditional boundaries of therapy)*. Homewood, IL : Dow Jones/Irwin.



Politiques, incitations et développement professionnel

7. **Politiques** : Évaluation du degré auquel l'établissement a mis en place des politiques de soutien aux PEO, y compris une enquête sur la nature spécifique de ces politiques.
8. **Mesures d'incitation** : Évaluation du degré auquel l'établissement fournit des incitations ou des récompenses pour l'engagement dans les PEO, y compris une question concernant la nature spécifique de ces incitations (par exemple, des incitations monétaires telles que des allocations, une reconnaissance lors de la titularisation et de la promotion, une reconnaissance informelle telle que des profils ou des célébrations, etc.)
9. **Développement professionnel** : Évaluation du degré auquel l'établissement offre des possibilités de développement professionnel liées aux PEO.

Soutien institutionnel

10. **Technologie et autres infrastructures** : Évaluation du degré auquel l'établissement possède l'infrastructure nécessaire pour soutenir les PEO.
11. **Ressources/financement** : Évaluation du degré auquel l'établissement fournit des ressources pour soutenir les PEO.
12. **Types d'assistance institutionnelle disponibles** : Détermination des types d'aide institutionnelle disponibles pour soutenir les PEO (par exemple, aide à la découverte des REL ou à la conception et à la mise en œuvre de la pédagogie ouverte, programme de subvention spécifique, poste de personnel dédié, etc.)
13. **Soutien à la recherche** : Évaluation du degré auquel l'établissement fournit un soutien à la recherche pour les PEO.
14. **Communication** : Évaluation du degré auquel l'établissement utilise des canaux de communication formels (listes de distribution par courrier électronique, bulletins d'information, pages web, etc.)

Leadership et plaidoyer

15. **Structure institutionnelle** : Évaluation du degré auquel il existe une structure institutionnelle formelle (par exemple, des postes dédiés, un centre spécialisé, une direction générale, etc.)
16. **Les défenseurs des PEO** : Déterminer qui sont les défenseurs des PEO dans l'établissement (par exemple, les étudiants, les professeurs, les bibliothécaires, les administrateurs, etc.)
17. **L'adéquation des ressources institutionnelles fournies** : Évaluation du degré auquel la haute direction de l'institution fournit des ressources (humaines, financières, en capital, etc.) pour soutenir les PEO.

Changement de culture

18. **Sensibilisation** : Évaluation de la sensibilisation aux PEO dans l'ensemble de l'établissement.
19. **Utilisation des ressources institutionnelles mises à disposition** : Évaluation du degré auquel le corps enseignant et le personnel utilisent les ressources mises à leur disposition pour soutenir les PEO.
20. **Intégration des programmes d'études** : Évaluation du degré auquel les cours et les programmes d'enseignement intègrent les PEO.
21. **Perception du changement d'attitude à l'égard de l'enseignement et de l'apprentissage** : Réflexion sur les changements perçus dans les attitudes à l'égard de l'enseignement et de l'apprentissage avec les PEO, y compris une question concernant les preuves ou les indicateurs qui indiquent un changement de culture ou de pratique (par exemple, un plus grand nombre de professeurs demandant des subventions, une plus grande intégration des programmes, une plus grande utilisation du financement du développement professionnel pour les PEO, etc.)

22. **Obstacles perçus au changement** : Réflexion sur les obstacles perçus aux changements d'attitude à l'égard de l'enseignement et de l'apprentissage avec les PEO, y compris une enquête sur les facteurs de causalité.

Évaluation de la capacité

Pour les dimensions qui n'impliquaient pas de sondages concernant des manifestations spécifiques ou des réflexions sur des questions ouvertes, l'OAEI2 fournit une échelle de Likert qui comprend généralement cinq niveaux : a) absent, b) effectué de manière limitée, accessoire ou informelle, c) localisé dans des domaines spécialisés de l'institution, d) à l'échelle de l'établissement, mais basique, et e) à l'échelle de l'établissement et continu/robuste/durable.

Invitation à participer à l'enquête en ligne

Avant le début de la collecte des données, l'étude a été approuvée par les comités d'éthique de la recherche de l'Université Brock et de l'Université d'Ottawa.

La collecte des données a eu lieu à l'aide de la plateforme d'enquête Qualtrics entre février et juillet 2024. Des invitations à participer ont été envoyées par courrier électronique à tous les établissements publics d'enseignement postsecondaire de l'Ontario membres de eCampusOntario, y compris les universités, les collèges et les établissements autochtones, dans les contextes anglophones et francophones. Les participants ont été identifiés par eCampusOntario et comprenaient les responsables institutionnels des initiatives d'éducation ouverte (le cas échéant) ou les provosts/vice-recteurs aux affaires académiques et leurs délégués (voir l'annexe pour une liste complète des établissements postsecondaires qui ont reçu une invitation à participer à cette étude).

Les participants qui ont cliqué sur le lien de l'enquête personnalisée de leur institution ont d'abord vu apparaître un formulaire de consentement numérique. Après avoir donné leur consentement, les participants ont eu la possibilité de répondre à une enquête en ligne (OAEI2) comprenant 28 questions, dont 23 à choix multiples et 5 ouvertes. Les participants ont pu déléguer l'enquête à un collègue mieux placé pour répondre aux questions concernant le soutien de leur

institution aux PEO, mais ils ont été priés de garder le lien unique de l'enquête confidentiel au sein de leur institution.

Le questionnaire, auquel on pouvait répondre en anglais ou en français, a été conçu pour durer environ 30 minutes et n'était pas chronométré, ce qui permettait aux participants de sauvegarder leurs réponses et de terminer l'enquête au cours de plusieurs sessions si nécessaire. Si les participants rencontraient des questions auxquelles ils ne pouvaient pas répondre, ils étaient encouragés à consulter des collègues compétents afin de fournir les informations les plus précises possibles.

Participation à l'enquête

Au total, 21 des 53 établissements postsecondaires invités (40 %) ont rempli l'instrument d'auto-évaluation, dont 13 des 24 collèges (54 %), 6 des 23 universités (26 %) et 2 des 6 établissements autochtones (33 %). Tous les établissements participants ont choisi de répondre à l'enquête en anglais.

Résultats de l'enquête

Dans ce qui suit, nous résumons les réponses à l'enquête en examinant séparément chaque dimension de la capacité institutionnelle à soutenir les pratiques éducatives ouvertes. Comme pour l'OAEI2 elle-même, ces réponses sont regroupées en six grands thèmes : a) vision et mise en œuvre, b) partenariats, c) politiques, incitations et développement professionnel, d) soutiens institutionnels, e) leadership et plaidoyer, et f) changement de culture. Dans chaque cas, nous résumons les réponses globales pour cette dimension et commentons les différences observées dans les réponses médianes par type d'établissement.



A. Vision et mise en œuvre

Vision institutionnelle

Englobe les PEO et d'autres établissements l'étudiant ou s'en inspirent

Tient compte de la nécessité de modifier la culture, les politiques, les pratiques pour adopter les PEO

Tient compte de la manière dont les PEO soutiennent les pratiques d'apprentissage et d'enseignement existantes

Prend en compte les PEO de manière limitée, accessoire ou informative

Ne considère pas les PEO

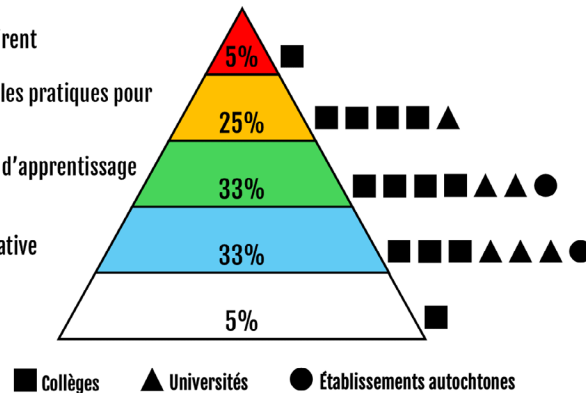


Figure 1 : Intégration des PEO dans la vision institutionnelle

1. Intégration de la vision

- Dans l'ensemble, tous les établissements sauf un (20/21, 95 %) ont déclaré que leur vision institutionnelle prenait en compte les PEO dans une certaine mesure (voir figure 1). En particulier :
 - » 7 établissements ont indiqué que leur vision institutionnelle prend en compte les PEO de manière limitée, accessoire ou informative.
 - » 7 établissements ont indiqué que leur vision institutionnelle tient compte de la manière dont les PEO soutiennent les pratiques d'apprentissage et d'enseignement existantes.
 - » 5 établissements ont indiqué que leur vision institutionnelle tient compte de la nécessité de modifier la culture, les politiques et les pratiques pour adopter les PEO.
 - » 1 établissement a indiqué que sa vision institutionnelle englobe les PEO et que d'autres établissements les étudient ou s'en inspirent.
- Si l'on considère les réponses médianes, les collèges ont signalé une intégration un peu plus poussée des PEO dans la vision institutionnelle que les universités ou les établissements autochtones.
- Lorsqu'on leur demande des précisions sur la vision institutionnelle des PEO, les réponses les plus fréquentes font référence à la réussite des étudiants (17/21, 81 %), suivie de l'innovation pédagogique (15/21, 71 %), des économies réalisées par les étudiants (14/21, 66 %), de la flexibilité des éducateurs (11/21, 52 %), de la rétention des étudiants (9/21, 43 %), de l'engagement des étudiants et des économies de ressources/coûts sur le développement de matériel et de services (8/21, 38 %), de l'inscription des étudiants, de la mission de service, de l'amélioration de la qualité et de la réputation de l'établissement (2/21, 10 %). Cette tendance se retrouve dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur.
- Parmi les « autres » raisons citées comme étant la vision institutionnelle des PEO, on trouve la collecte et la protection des savoirs traditionnels et culturels, la restitution aux Premières Nations des savoirs perdus, la préservation de la langue et l'accès à la langue et à l'engagement culturel, ainsi que les possibilités d'engagement avec les aînés/gardiens du savoir. Parmi les autres raisons citées figurent la collaboration pour l'élaboration de matériel pédagogique, l'alignement sur d'autres initiatives de l'UNESCO et l'accessibilité pour les apprenants.

2. Mise en œuvre de la vision :

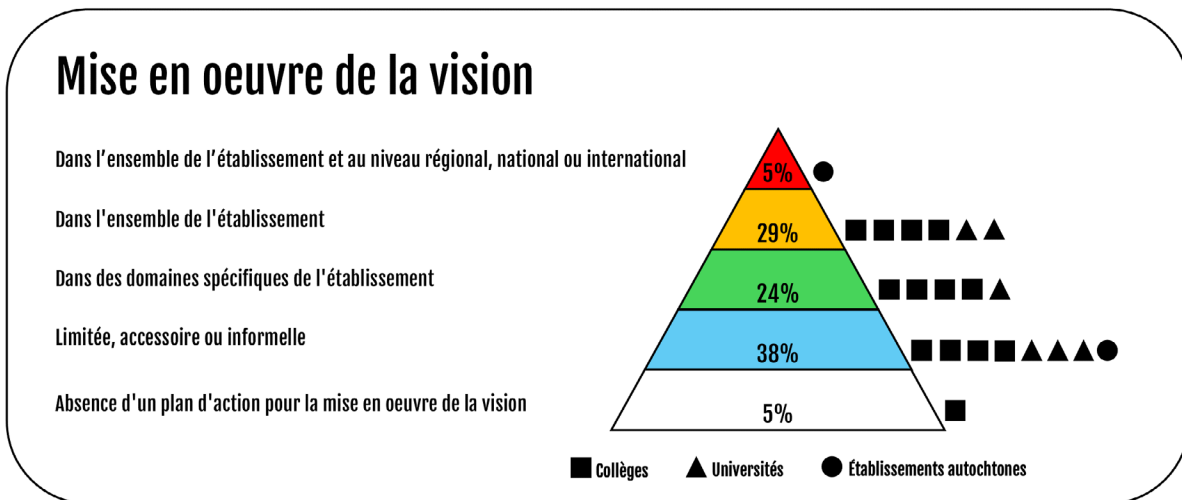


Figure 2 : Mise en œuvre de la vision pour les PEO

- Une fois encore, tous les établissements sauf un (20/21, 95 %) ont indiqué qu'ils mettaient en œuvre un plan d'action pour le rôle envisagé des PEO (voir figure 2). En particulier :
 - » 8 établissements ont fait état de plans d'action limités, accessoires ou informels et de la mise en œuvre de la vision des PEO (par exemple, par des membres du corps enseignant ou des départements spécifiques).
 - » 5 établissements ont fait état de plans d'action pour les PEO mis en œuvre dans des domaines spécifiques de l'établissement (par exemple, une ou plusieurs facultés ou départements).
 - » 6 établissements ont fait état de plans d'action spécifiques pour les PEO en cours de mise en œuvre dans l'ensemble de l'établissement.
 - » 1 établissement a fait état de plans d'action spécifiques pour les PEO mis en œuvre dans l'ensemble de l'établissement, qui recourent également des plans ou des stratégies au niveau régional, national ou international (par exemple, la recommandation de l'UNESCO concernant les REL).
- Si l'on considère les réponses médianes, les établissements autochtones ont fait état d'une mise en œuvre un peu plus importante des plans d'action liés à la vision institutionnelle des PEO que les collèges, qui à leur tour ont fait état d'une mise en œuvre un peu plus importante que les universités.
- En ce qui concerne le stade de mise en œuvre de la vision, la réponse médiane des établissements autochtones est le stade de l'action du modèle transthéorique du changement, où la mise en œuvre est bien engagée avec l'intention de continuer à progresser. Pour les collèges, la réponse médiane était le stade de la préparation (détermination) du modèle transthéorique du changement, dans lequel il y a une volonté d'agir à court terme et/ou le début de petites étapes vers la mise en œuvre. Pour les universités, la réponse médiane est le stade de la contemplation, dans lequel il y a une intention de mettre en œuvre la vision à moyen terme, mais avec une certaine ambivalence, malgré la reconnaissance de la nécessité de prendre des mesures.

3. Évaluation de l'impact

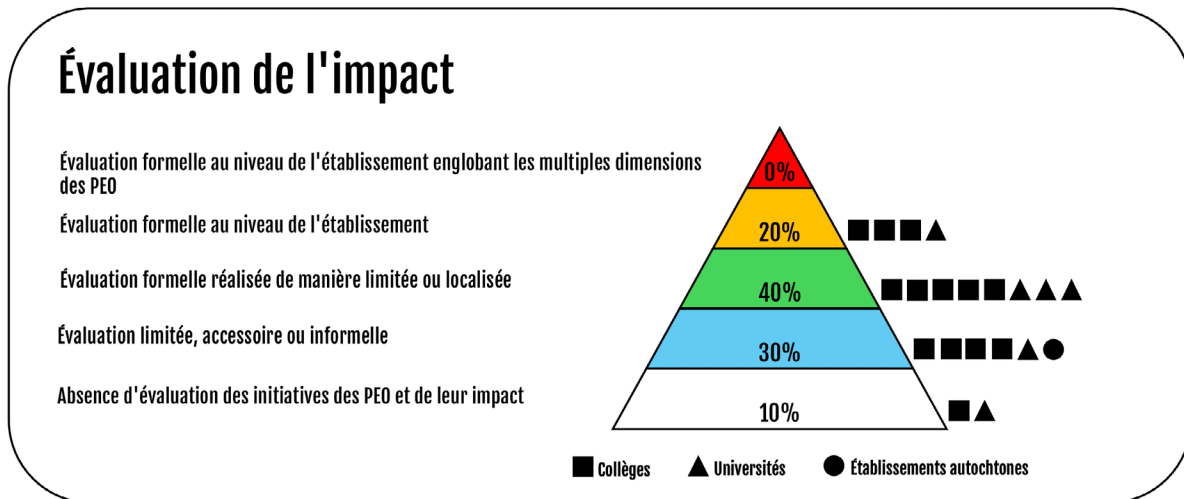


Figure 3 : Évaluation de l'impact des initiatives de PEO

- La quasi-totalité (18/20, 90 %) des établissements ayant répondu à cette question a indiqué qu'ils procédaient à l'évaluation des initiatives des PEO et de leur impact (voir figure 3). En particulier :
 - » 6 établissements ont fait état d'une évaluation limitée, accessoire ou informelle de l'impact des PEO (par exemple, des éducateurs individuels peuvent interroger leurs étudiants).
 - » 8 établissements ont indiqué que l'évaluation formelle des initiatives liées aux PEO et de leur impact est réalisée de manière limitée ou localisée (par exemple, des éducateurs individuels s'engageant dans la recherche de l'enseignement et de l'apprentissage ou des secteurs comme la bibliothèque évaluant l'impact de leurs opérations liées aux PEO).
 - » 4 établissements ont indiqué qu'une évaluation formelle des initiatives liées aux PEO et de leur impact était réalisée au niveau de l'établissement et qu'elle servait de base à la planification future.
- Aucun établissement n'a indiqué qu'une évaluation formelle des initiatives liées aux PEO et de leur impact était réalisée au niveau de l'établissement, englobant les multiples dimensions des PEO (par exemple, l'impact sur les étudiants, les éducateurs et l'établissement), identifiant les lacunes et les opportunités, et éclairant la planification future.
- Si l'on considère les réponses médianes, il n'y a pas de différence entre les collèges et les universités en ce qui concerne l'évaluation formelle des initiatives liées aux PEO et de leur impact.⁵⁰

50 Un seul des deux établissements autochtones participants a répondu à cette question. Dans tous ces cas, l'institution qui a répondu est exclue de l'analyse de la médiane des réponses.

B. Partenariats

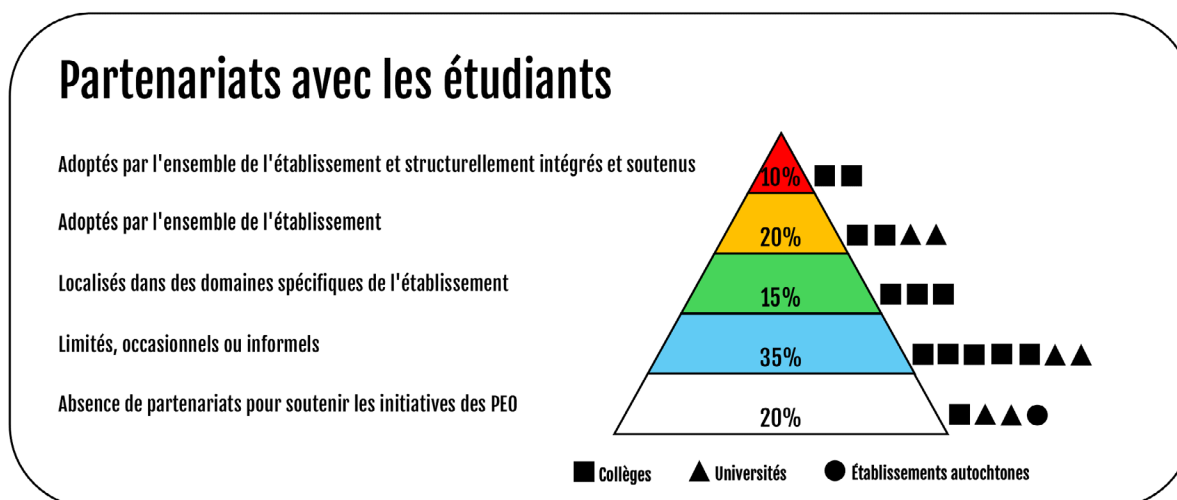


Figure 4 : Partenariats avec les étudiants pour soutenir les PEO

4. Partenariats avec les étudiants

- La grande majorité (16/20, soit 80 %) des établissements ayant répondu à cette question ont indiqué qu'ils s'engageaient dans des partenariats étudiants pour soutenir les PEO (voir figure 4). En particulier :
 - » 7 établissements ont déclaré avoir des partenariats étudiants limités, occasionnels ou informels dans le cadre des PEO (par exemple, limités à des projets ponctuels ou à l'initiative ad hoc de membres du corps enseignant).
 - » 3 établissements ont déclaré avoir des partenariats avec les étudiants localisés dans des domaines spécifiques de l'établissement (par exemple, une ou plusieurs facultés ou départements).
 - » 4 établissements ont indiqué que les partenariats avec les étudiants sont adoptés par l'ensemble de l'établissement.
 - » 2 établissements ont indiqué que les partenariats étudiants sont adoptés par l'ensemble de l'établissement et structurellement intégrés (par exemple, lors de l'examen/du développement des programmes, etc).
- Lorsqu'on leur demande des détails sur les partenariats avec les étudiants, les établissements signalent le plus souvent l'existence de partenariats liés à la cocréation, qu'il s'agisse de projets spécifiques (12/21, 57 %), de ressources éducatives libres (8/21, 38 %) ou de cas d'enseignement (1/21, 5 %). D'autres partenariats concernent l'implication des étudiants dans les mécanismes d'évaluation et de retour d'information tels que les enquêtes auprès des étudiants ou le processus d'évaluation des programmes (5/21, 24 %), les collaborations avec l'association ou le syndicat étudiant (3/21, 14 %) et les discussions académiques stratégiques (1/21, 5 %). Cette tendance se retrouve dans les collèges et universités.
- Si l'on considère les réponses médianes, les collèges ont fait état de partenariats plus sophistiqués avec les étudiants en matière de PEO que les universités.

5. Autres partenariats internes

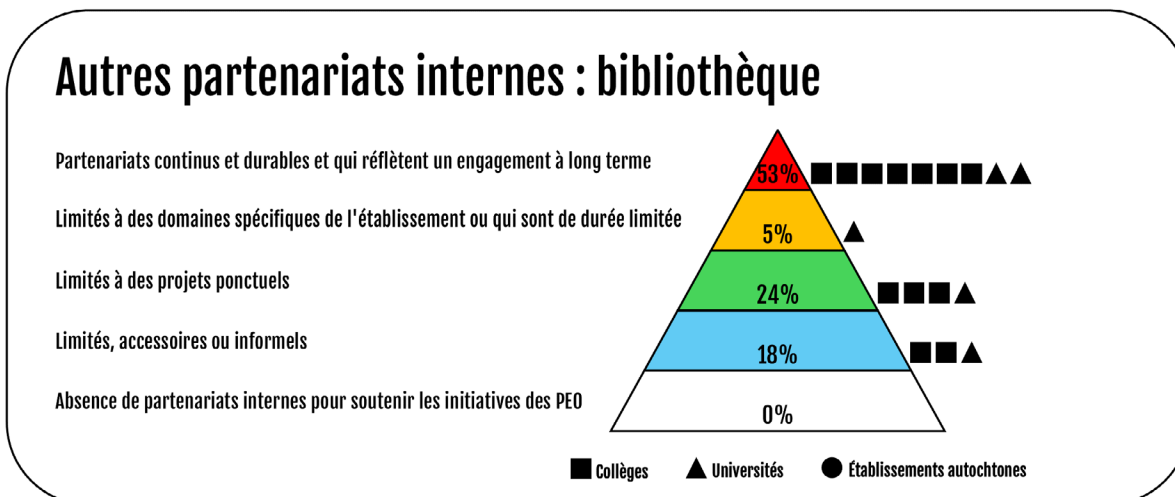


Figure 5 : Partenariats avec la bibliothèque

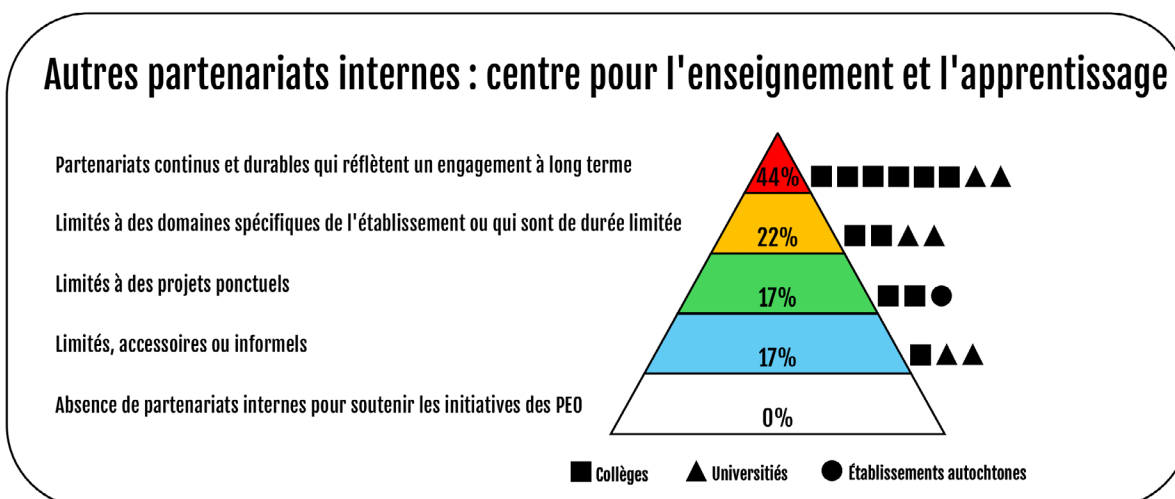


Figure 6 : Partenariats avec le centre pour l'enseignement et l'apprentissage

- Tous les établissements sauf un (20/21, 95 %) ont déclaré au moins un autre partenariat interne pour soutenir les PEO (voir figures 5 et 6), le plus souvent avec le centre pour l'enseignement et l'apprentissage (18/21, 86 %) et la bibliothèque (17/21, 81 %), mais aussi, dans certains cas, avec la boutique du campus (4/21, 19 %) et le bureau du registraire (2/21, 10 %). Moins fréquemment, des partenariats ont été signalés avec les responsables des programmes d'enseignement (2/21, 10 %), l'assurance qualité institutionnelle (2/21, 10 %) ou le bureau de la recherche, les champions de la faculté, les domaines de programme, les services aux étudiants, les responsables des micro-titres et le groupe consultatif sur les pratiques tenant compte des traumatismes (tous 1/21, 5 %).

- Pour les partenariats internes avec la bibliothèque :
 - » 3 établissements ont indiqué qu'il existait des partenariats internes limités, accessoires ou informels pour soutenir les PEO (par exemple, des relations individuelles).
 - » 4 établissements ont indiqué que les partenariats internes visant à soutenir les PEO se limitent à des projets ponctuels.
 - » 1 établissement a fait état de partenariats internes en cours pour soutenir les PEO, qui se limitent à des domaines spécifiques de l'établissement (par exemple, une ou plusieurs facultés ou départements) ou qui sont d'une durée limitée.
 - » Il est impressionnant de constater que 9 institutions ont fait état de partenariats internes avec la bibliothèque pour soutenir les PEO qui sont continus et durables et qui reflètent un engagement à long terme de la part des partenaires pour soutenir les PEO.
 - » Si l'on considère les réponses médianes, les collèges ont fait état de partenariats internes plus solides avec la bibliothèque que les universités.
- Pour les partenariats internes avec le centre pour l'enseignement et l'apprentissage :
 - » 3 établissements ont signalé des partenariats internes limités, accessoires ou informels pour soutenir les PEO (par exemple, des relations individuelles).
 - » 3 établissements ont indiqué que les partenariats internes visant à soutenir les PEO se limitent à des projets ponctuels.
- » 4 établissements ont fait état de partenariats internes en cours pour soutenir les PEO, qui se limitent à des domaines spécifiques de l'établissement (par exemple, une ou plusieurs facultés ou départements) ou qui sont de durée limitée.
- » 8 établissements ont déclaré des partenariats internes pour soutenir les PEO qui sont continus et durables et qui reflètent un engagement à long terme de la part des partenaires pour soutenir les PEO.
- » Si l'on considère les réponses médianes, les collèges ont fait état de partenariats plus complexes avec leur centre pour l'enseignement et l'apprentissage que les universités.
- Il est intéressant de noter que lorsque des partenariats internes ont été signalés avec le bureau du registraire (1 collège et 1 université) ou la boutique du campus (3 collèges et 1 université), ils ont tous été considérés comme permanents et durables, et reflétant un engagement à long terme de la part des partenaires pour soutenir les PEO.

6. Partenariats externes

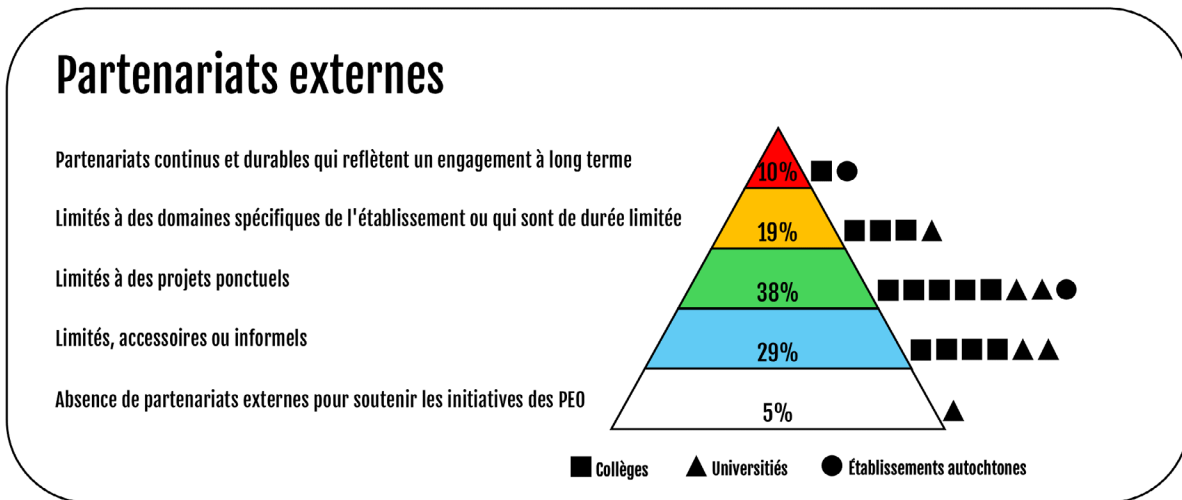


Figure 7 : Partenariats externes pour soutenir les PEO

- Tous les établissements sauf un (20/21, 95 %) ont déclaré s'être engagés dans des partenariats externes pour soutenir les PEO (voir figure 7). En particulier :
 - » 6 établissements ont déclaré avoir des partenariats externes limités, accessoires ou informels pour soutenir les PEO (par exemple, faire appel à des consultants ou des conférenciers extérieurs, etc. ou participer à des conférences et rapporter les idées sur le campus).
 - » 8 établissements ont fait état de partenariats externes pour soutenir les PEO qui se limitent à des projets ponctuels (par exemple, co-organisation d'ateliers de développement professionnel, collaboration à un projet de recherche et développement ou financement du développement de nouvelles ressources éducatives libres).
 - » 4 établissements ont déclaré des partenariats externes pour soutenir les PEO qui se limitent à des domaines spécifiques de l'établissement (par exemple, une ou plusieurs facultés ou départements) ou qui sont de durée limitée.
 - » 2 établissements ont fait état de partenariats continus et durables qui reflètent un engagement à long terme des partenaires à soutenir les PEO.
- Lorsqu'on leur a demandé des précisions sur les partenariats externes, les établissements répondants ont le plus souvent mentionné leurs partenariats avec eCampusOntario (11/21, 52 %), mais aussi avec d'autres établissements postsecondaires (5/21, 24 %), d'autres organisations qui soutiennent l'éducation ouverte (3/21, 14 %), comme BCcampus, Open Education Network et Open Education Global, des partenaires autochtones (1/21, 5 %), des partenaires industriels (1/21, 5 %), des fournisseurs de technologies éducatives (1/21, 5 %), des partenaires communautaires pour des projets de REL spécifiques (1/21, 5 %) et des organismes d'accréditation (1/21, 5 %). Les collèges et les universités ont le plus souvent fait référence à leurs partenariats avec eCampusOntario, tandis que les établissements autochtones qui ont répondu ont cité des partenaires autochtones et des fournisseurs de technologies éducatives.
- Si l'on considère les réponses médianes, les instituts autochtones ont fait état de partenariats externes plus développés que ceux des collèges, lesquels étaient à leur tour un peu plus solides que les partenariats externes signalés par les universités.

C. Politiques, incitations et développement professionnel

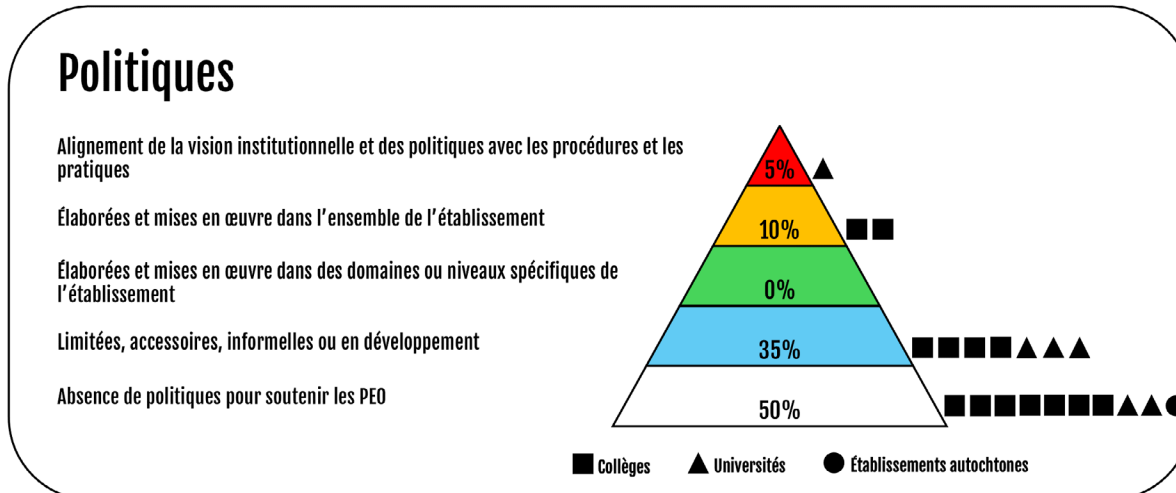


Figure 8 : Politiques institutionnelles pour soutenir les PEO

7. Politiques

- La moitié des établissements ayant répondu (10/20, soit 50 %) ont déclaré avoir mis en place des politiques de soutien aux PEO (voir figure 8). En particulier :
 - » 7 établissements ont déclaré avoir des politiques limitées, accessoires, informelles ou en cours d'élaboration.
 - » 2 établissements ont élaboré et mis en œuvre des politiques de soutien aux PEO dans l'ensemble de l'établissement.
 - » 1 établissement a déclaré avoir aligné sa vision et ses politiques institutionnelles sur les procédures et les pratiques qui soutiennent les PEO.
- Lorsqu'on leur a demandé des précisions sur les politiques de soutien aux PEO, les établissements répondants ont mentionné un ensemble de politiques liées à l'élaboration des programmes (3/21, 14 %), à l'enseignement et à l'apprentissage (2/21, 10 %), à l'évaluation de

l'apprentissage (2/21, 10 %), aux critères de titularisation et de promotion (2/21, 10 %), au soutien des bibliothèques (1/21, 5 %) et à l'application des licences Creative Commons aux travaux ouverts (1/21, 5 %). Deux établissements ont indiqué que des politiques formelles étaient en cours d'élaboration ou au stade de l'approbation, et deux autres ont précisé que leur approche consistait à fournir des orientations informelles plutôt qu'à établir une politique formelle (2/21, 10 %).

- Si l'on considère les réponses médianes, les universités ont fait état de plus de progrès en matière de politiques institutionnelles que les collèges

8. Mesures d'incitation

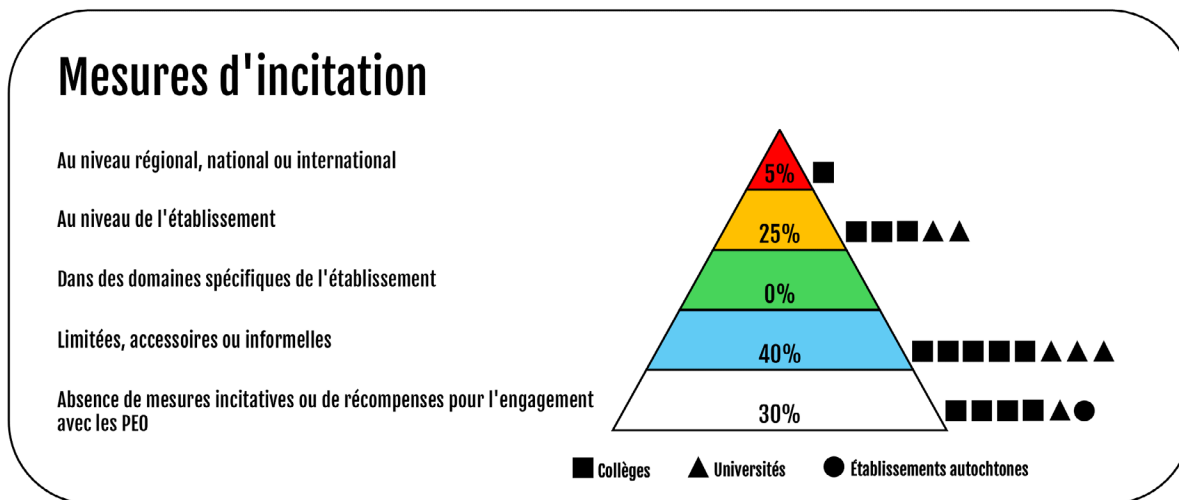


Figure 9 : Mesures d'incitation ou récompenses pour l'engagement avec les PEO

- Un peu plus des deux tiers des établissements ayant répondu (14/20) ont déclaré avoir mis en place des mesures d'incitation ou des récompenses pour l'engagement avec des PEO (voir figure 9). En particulier :
 - » 8 établissements ont déclaré avoir des incitations ou des récompenses limitées, accessoires ou informelles pour s'engager dans les PEO.
 - » 5 établissements ont fait état d'incitations ou de récompenses pour leur engagement dans des PEO au niveau de l'établissement.
 - » 1 établissement a fait état d'incitations ou de récompenses pour s'être engagé dans des PEO au niveau régional, national ou international.
- Lorsqu'on leur demande des précisions sur les mesures incitatives visant à soutenir les PEO, les établissements mentionnent le plus souvent la reconnaissance informelle (11/14, 79 %), la réduction de la charge d'enseignement (8/14, 57 %) et les subventions (6/14, 43 %). Parmi les autres incitations citées figurent la reconnaissance lors de la titularisation et de la promotion (3/14, 21 %), des incitations monétaires telles que des allocations (2/14, 14 %), des présentations à la communauté ou le partage des connaissances (2, 14 %), des horaires de travail flexibles et/ou aménagés pour travailler sur les PEO (1, 7 %) ou des contrats distincts pour le développement des programmes d'enseignement (1/14, 7 %). Un établissement a indiqué qu'il avait été contraint de supprimer ses subventions pour les REL en raison de difficultés budgétaires.
- Alors que 8/13 collèges (62 %) ont mentionné une réduction de la charge d'enseignement comme mesure incitative, aucune des 6 universités ne l'a fait. Les collèges sont également plus nombreux à citer la reconnaissance informelle comme incitation (8/13, 62 %) que les universités (3/6, 50 %). Inversement, les universités sont plus susceptibles de citer les subventions (3/6, 50 %) comme incitation que les collèges (3/13, 23 %). Enfin, seules les universités ont cité la reconnaissance lors de la titularisation et de la promotion comme une mesure incitative (3/6, 50 %).
- Si l'on considère les réponses médianes, il n'y a pas de différence entre les collèges et les universités en ce qui concerne l'ampleur des incitations ou des récompenses destinées à soutenir les PEO.

9. Développement professionnel

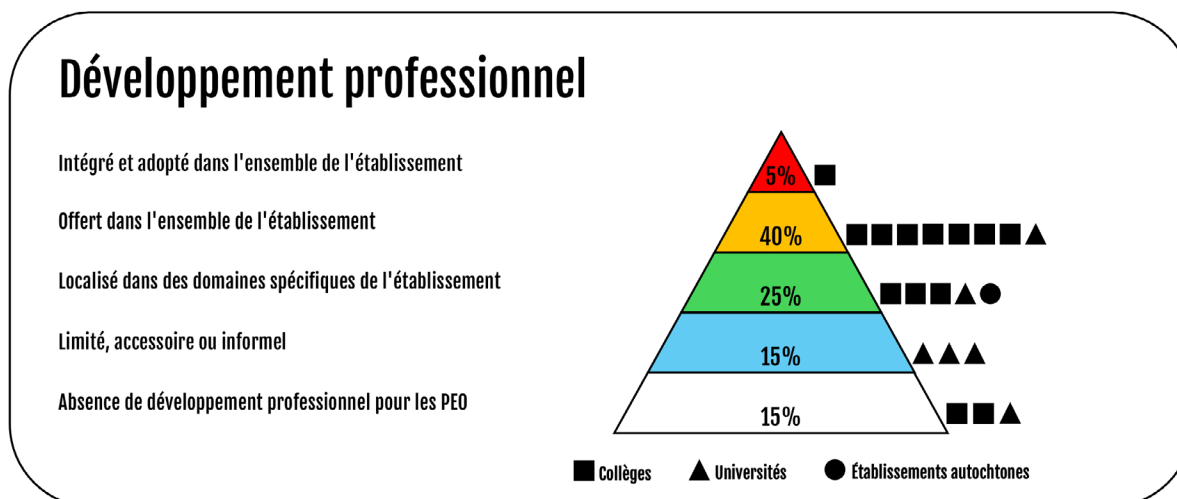


Figure 10 : Développement professionnel pour les PEO

- La grande majorité (17/20, 85 %) des établissements ayant répondu ont déclaré proposer du développement professionnel concernant les PEO (voir figure 10). En particulier :
 - » 3 établissements ont déclaré offrir un développement professionnel limité, accessoire ou informel dans le cadre des PEO (par exemple, les éducateurs peuvent utiliser leurs fonds de développement personnel).
 - » 5 établissements ont indiqué qu'un certain développement professionnel concernant les PEO était proposé, mais qu'il était localisé dans des domaines spécifiques de l'établissement (par exemple, au sein d'une ou plusieurs facultés ou d'un ou plusieurs départements).
 - » 8 établissements ont déclaré proposer un développement professionnel en matière de PEO dans l'ensemble de l'établissement.
 - » 1 établissement a indiqué que le développement professionnel en matière de PEO est intégré et adopté dans l'ensemble de l'établissement.
- Si l'on considère les réponses médianes, les collèges déclarent fournir beaucoup plus de développement professionnel que les universités.

D. Soutien institutionnel

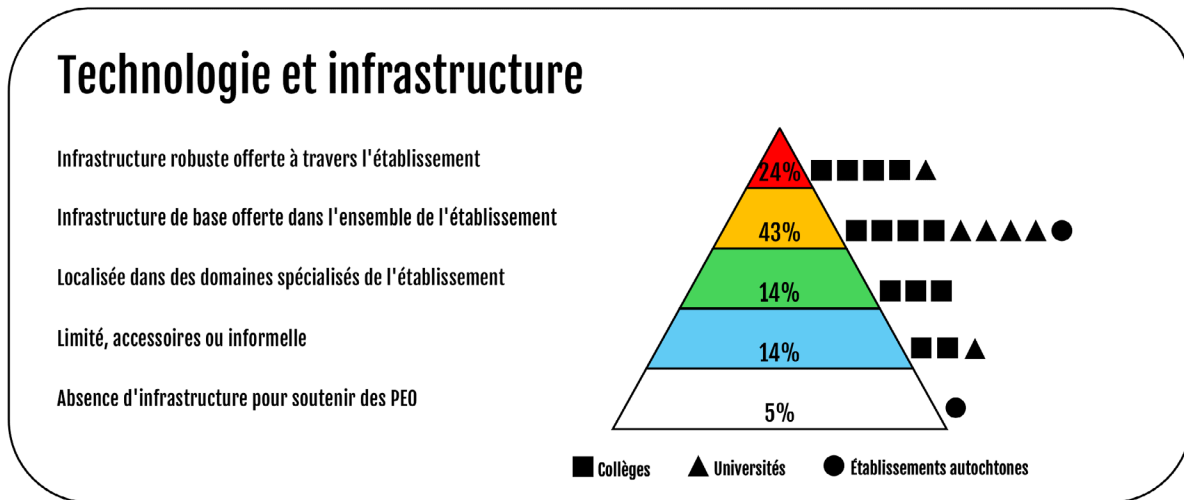


Figure 11 : Technologies et autre infrastructure pour soutenir les PEO

10. Technologie et autre infrastructure

- Tous les établissements sauf un (20/21, 95 %) ont déclaré disposer d'une infrastructure technologique ou autre pour soutenir les PEO (voir la figure 11). En particulier :
 - » 3 établissements ont déclaré disposer d'une infrastructure limitée, accessoire ou informelle pour soutenir les PEO (par exemple, des membres du corps enseignant peuvent s'être abonnés à des technologies pertinentes).
 - » 3 établissements ont indiqué que l'infrastructure destinée à soutenir les PEO est localisée dans des domaines spécialisés de l'établissement (par exemple, une ou plusieurs facultés ou départements ont acheté ou développé des technologies pertinentes).
- » 9 établissements ont indiqué que l'infrastructure de base nécessaire au soutien aux PEO était disponible dans l'ensemble de l'établissement (par exemple, technologies et systèmes permettant l'intégration des REL dans l'environnement d'apprentissage).
- » 5 établissements ont indiqué qu'ils disposaient d'une infrastructure robuste pour soutenir les PEO (par exemple, des technologies et des systèmes pour soutenir la publication de REL).
- Si l'on considère les réponses médianes, il n'y a pas de différence entre les collèges et les universités en ce qui concerne l'infrastructure fournie pour soutenir les PEO ; cependant, ces deux types d'établissements ont déclaré fournir plus de technologie et d'autres infrastructures que les établissements autochtones.

11. Ressources et financement

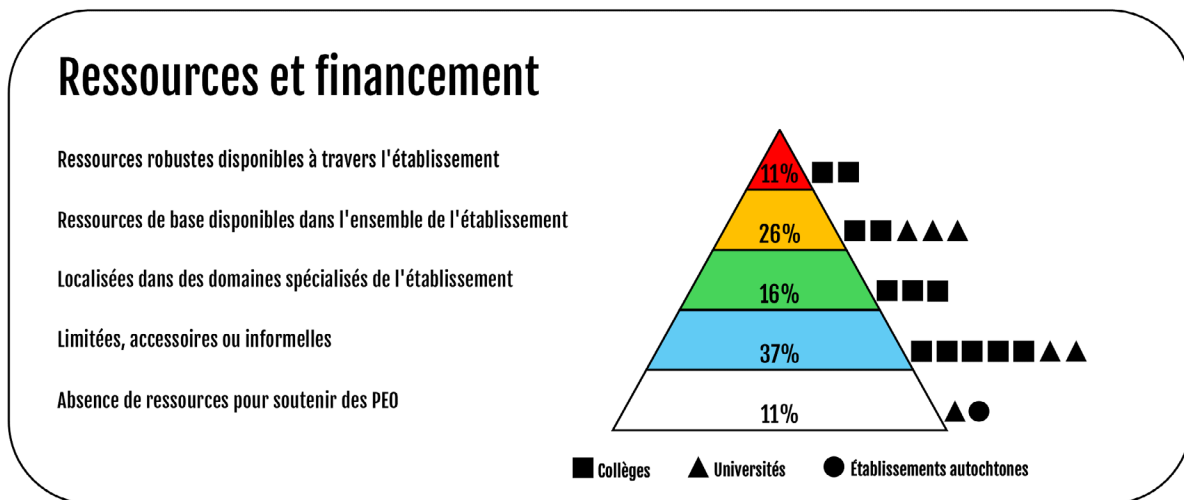


Figure 12 : Ressources et financement pour soutenir les PEO

- La quasi-totalité (17/19, soit 90 %) des établissements ayant répondu ont déclaré disposer d'au moins quelques fonds ou autres ressources pour soutenir les PEO (voir figure 12). En particulier :
- 7 établissements ont fait état de ressources limitées, accessoires ou informelles pour soutenir les PEO (par exemple, les membres du corps enseignant peuvent puiser dans leurs fonds de développement professionnel existants).
- 3 établissements ont indiqué que les ressources destinées à soutenir les PEO sont localisées dans des domaines spécialisés de l'établissement (par exemple, une ou plusieurs facultés ou départements).
- 5 établissements ont indiqué que les ressources de base nécessaires au soutien aux PEO sont disponibles au sein de l'établissement (par exemple, un petit programme de subvention des REL).
- 2 établissements ont indiqué que de solides ressources pour soutenir les PEO sont disponibles au sein de l'établissement (par exemple, un financement important pour soutenir la création de REL et les innovations en matière de pédagogie ouverte, etc.)
- Si l'on considère les réponses médianes, il n'y a pas de différence entre les collèges et les universités en ce qui concerne le financement ou les autres ressources fournies en soutien aux PEO.

12. Types d'assistance institutionnelle disponibles

- Chaque établissement a déclaré au moins une forme d'aide institutionnelle disponible pour soutenir les PEO. Il s'agit le plus souvent d'un soutien à la conception et à la mise en œuvre de la pédagogie ouverte via le centre pour l'enseignement et l'apprentissage (18/21, 86 %), mais aussi d'un soutien à la découverte des REL (17/21, 81 %), d'un accès à des plateformes technologiques ou à des plateformes de soutien à la pédagogie ouverte et d'une assistance technique à l'utilisation de ces plateformes (15/21, 71 %), d'un développement professionnel, qu'il soit assuré à l'externe (13/21, 62 %) ou à l'interne (12/21, 57 %), et d'un soutien à l'hébergement et à la découvrabilité des REL (11/21, 52 %). Parmi les formes d'aide institutionnelle les moins courantes, citons un ou plusieurs postes dédiés au soutien aux PEO (7/21, 33 %), un programme de publication des REL (7/21, 33 %), l'adhésion de l'établissement à une ou plusieurs organisations pertinentes (6/21, 29 %), un programme de financement ou de subvention dédié aux PEO (5/21, 24 %), un soutien spécifique au savoir en libre accès (5/21, 24 %) et un soutien spécifique à la recherche en éducation ouverte (4/21, 19 %). Un établissement a indiqué que des subventions de recherche

institutionnelle pouvaient être utilisées pour soutenir la recherche sur l'éducation ouverte, un deuxième a indiqué qu'un soutien financier en nature était disponible pour soutenir les PEO, tandis qu'un troisième a indiqué qu'il était en train de développer un programme de subventions pour les REL.

- Il existe cinq différences significatives dans les types d'aide institutionnelle disponibles entre les établissements d'enseignement supérieur. Les collèges sont beaucoup plus susceptibles que les universités de soutenir le développement professionnel à l'extérieur de l'établissement, comme les cours/programmes d'éducation ouverte ou les conférences d'éducation ouverte (85 % contre 17 %), ainsi que le développement professionnel interne, comme la formation ou les ateliers (69 % contre 33 %). Les collèges sont également beaucoup plus nombreux à déclarer disposer d'un ou plusieurs postes dédiés au soutien aux PEO (46 % contre 17 %) et d'un programme d'édition de REL (46 % contre 17 %). D'autre part, les universités sont plus susceptibles que les collèges de fournir un soutien spécifique au savoir en libre accès (50 % contre 15 %).

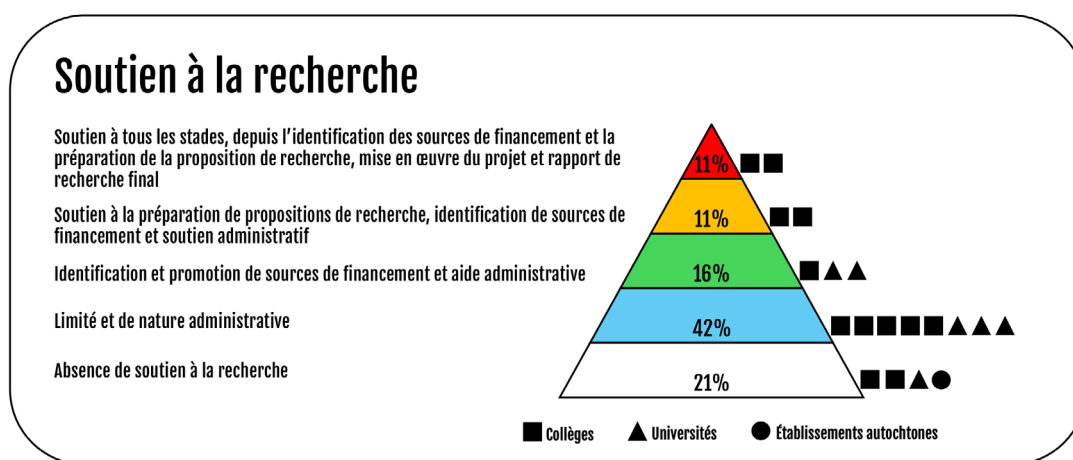


Figure 13 : Soutien à la recherche pour les PEO

13. Soutien à la recherche

- La grande majorité (15/19, 79 %) des établissements ayant répondu à l'enquête ont indiqué qu'ils soutenaient au moins en partie la recherche pour les PEO (voir la figure 13). En particulier :
 - » 8 établissements ont fait état d'un soutien limité à la recherche sur les PEO, la majeure partie de ce soutien étant de nature administrative, comme la préparation d'accords ou de contrats de recherche ou l'examen et la soumission de propositions de financement.
 - » 3 établissements ont fait état d'une aide à l'identification et à la promotion du financement de la recherche pour les PEO, en plus de l'aide administrative.
- » 2 établissements ont fait état d'un soutien à la préparation de propositions de recherche (par exemple, élaboration d'un budget, analyse documentaire, consultation de modèles et de méthodes de recherche et retour d'information), en plus d'un soutien administratif à la recherche sur les PEO et à l'identification des possibilités de financement externe de la recherche.
- » 2 institutions ont fait état d'un soutien à la recherche et au développement des PEO à tous les stades, depuis l'identification des sources de financement et la préparation de la proposition de recherche jusqu'à la mise en œuvre du projet et la présentation du rapport de recherche final.
- Si l'on considère les réponses médianes, il n'y a pas de différence entre les collèges et les universités en ce qui concerne le soutien apporté aux PEO par la recherche institutionnelle.

14. Communication

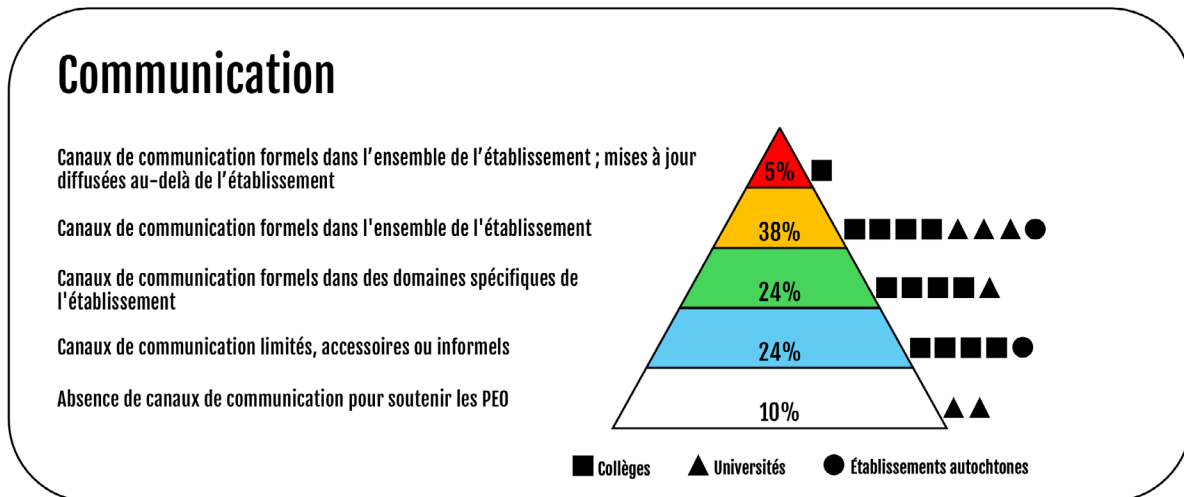


Figure 14 : Canaux de communication pour soutenir les PEO

- Tous les établissements sauf deux (19/21, 91 %) ont déclaré disposer de canaux de communication pour soutenir les PEO (voir figure 14). En particulier :
 - » 5 établissements ont indiqué que des canaux limités, occasionnels ou informels sont utilisés pour soutenir les PEO (par exemple, courrier électronique, messagerie directe).
 - » 5 établissements ont indiqué que des canaux de communication formels (réunions périodiques, listes de distribution par courrier électronique, bulletins d'information, pages web, etc.) sont utilisés pour soutenir les PEO dans des domaines spécifiques de l'établissement (par exemple, une ou plusieurs facultés ou départements).
 - » 8 établissements ont indiqué que des canaux de communication formels sont utilisés pour soutenir les PEO dans l'ensemble de l'établissement.
 - » 1 établissement a indiqué que, outre les canaux de communication formels utilisés pour soutenir les PEO dans l'ensemble de l'établissement, des mises à jour sont également diffusées au-delà de l'établissement (par exemple, par le biais de réseaux régionaux, nationaux ou internationaux et de canaux associés).
- Si l'on considère les réponses médianes, les universités ont fait état de canaux de communication un peu plus sophistiqués pour soutenir les PEO que les collèges ou les établissements autochtones.

E. Leadership et plaidoyer

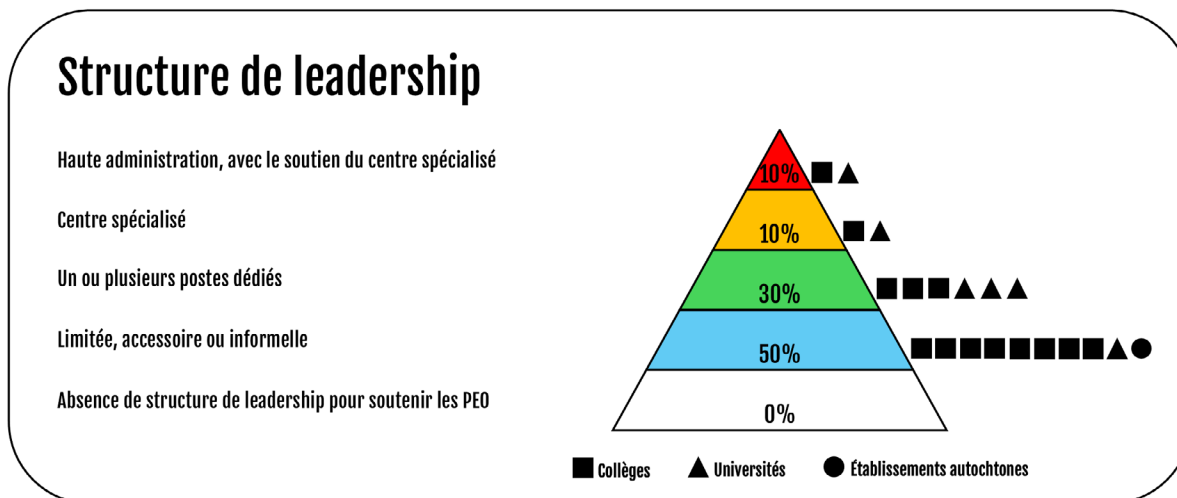


Figure 15 : Structure de leadership pour soutenir les PEO

15. Structure de leadership

- Tous les établissements (20/20, 100 %) ont déclaré disposer d'une structure de direction pour soutenir les PEO (voir figure 15). En particulier :
 - » 10 établissements ont fait état d'une structure limitée, accessoire ou informelle qui dirige et soutient les PEO (par exemple, un champion de la faculté, une communauté de pratique, etc.)
 - » 6 établissements ont indiqué qu'un ou plusieurs postes ont été créés pour soutenir les PEO au sein d'unités telles que la bibliothèque, le centre pour l'enseignement et l'apprentissage, etc.
 - » 2 établissements ont indiqué qu'un centre spécialisé dirige et soutient les PEO.
 - » 2 établissements ont indiqué qu'un haut responsable de la structure institutionnelle dirige l'initiative concernant les PEO avec le soutien du centre spécialisé de l'établissement.
- Si l'on considère les réponses médianes, les universités ont fait état d'une structure de leadership plus formalisée en soutien aux PEO que les collèges.

16. Les défenseurs des PEO

- Tous les établissements ayant répondu, sauf deux (18/20, 90 %), ont déclaré connaître des défenseurs institutionnels des PEO. Le plus souvent, les défenseurs institutionnels ont été identifiés comme étant des bibliothécaires, du personnel de soutien (par exemple, du centre pour l'enseignement et l'apprentissage) ou des administrateurs (tous 15/20, 75 %), mais aussi, dans de nombreux cas, des membres du corps professoral (13/20, 65 %). Les cas de défenseurs des étudiants (7/20, 35 %), de défenseurs de plusieurs groupes internes tels qu'un groupe de travail ou un comité interfonctionnel sur l'éducation ouverte (4/20, 20 %) et de défenseurs externes tels que ceux d'organisations externes ou du gouvernement (2/20, 10 %) sont moins fréquents.
- Les collèges ont déclaré avoir plus de défenseurs qui sont des administrateurs et des membres du corps enseignant que les universités (85 % contre 50 % et 77 % contre 50 %, respectivement).

17. L'adéquation des ressources institutionnelles fournies

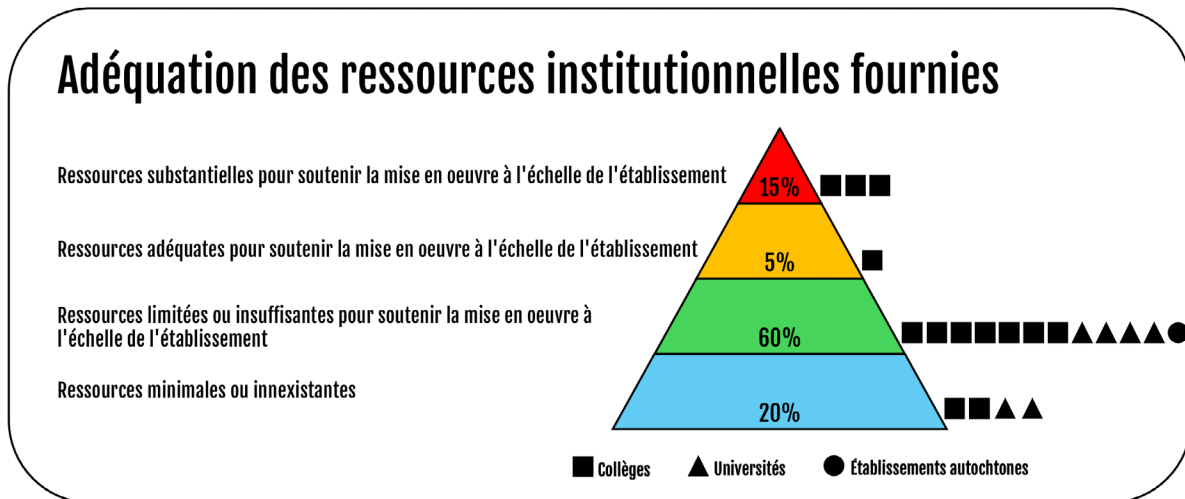


Figure 16 : Adéquation des ressources institutionnelles fournies pour soutenir les PEO

- La grande majorité (16/20, soit 80 %) des établissements ayant répondu ont déclaré que les ressources institutionnelles (humaines, financières, en capital, etc.) fournies par la direction générale pour soutenir les PEO étaient plus qu'absentes ou minimales (voir la figure 16). En particulier :
 - » 12 institutions ont déclaré avoir fourni des ressources limitées (par exemple, financement de projets pilotes, engagements à durée limitée, etc.
 - » 1 établissement a déclaré avoir fourni des ressources adéquates pour soutenir la mise en œuvre à l'échelle de l'établissement.
 - » 3 établissements ont déclaré avoir fourni des ressources substantielles pour soutenir la mise en œuvre à l'échelle de l'établissement.
- Si l'on considère les réponses médianes, il n'y a pas de différence entre les collèges et les universités en ce qui concerne le degré de ressources institutionnelles destinées à soutenir les PEO.

F. Changement de culture

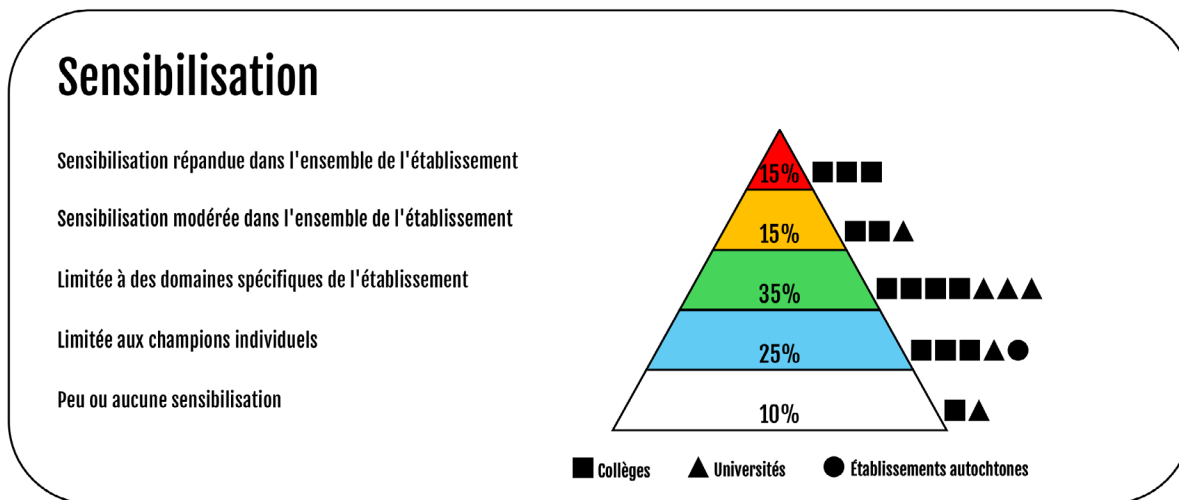


Figure 17 : Sensibilisation sur les PEO

18. Sensibilisation

- Tous les établissements ayant répondu, sauf deux (18/20, 90 %), ont déclaré que le degré de connaissance institutionnelle des PEO était supérieur à « peu ou pas du tout » (voir la figure 17). En particulier :
 - » 5 établissements ont indiqué que la sensibilisation aux PEO se limitait aux champions individuels.
 - » 7 établissements ont indiqué que la sensibilisation est limitée à des domaines spécifiques de l'établissement (par exemple, une ou plusieurs facultés ou départements).
 - » 3 établissements ont fait état d'une connaissance institutionnelle modérée des PEO dans l'ensemble de l'établissement.
 - » 3 établissements ont fait état d'une grande sensibilisation des PEO dans l'ensemble de l'établissement.
- Si l'on considère les réponses médianes, il n'y a pas de différence dans le degré de connaissance institutionnelle des PEO déclaré par les collèges et les universités.

19. Utilisation des ressources institutionnelles mises à disposition

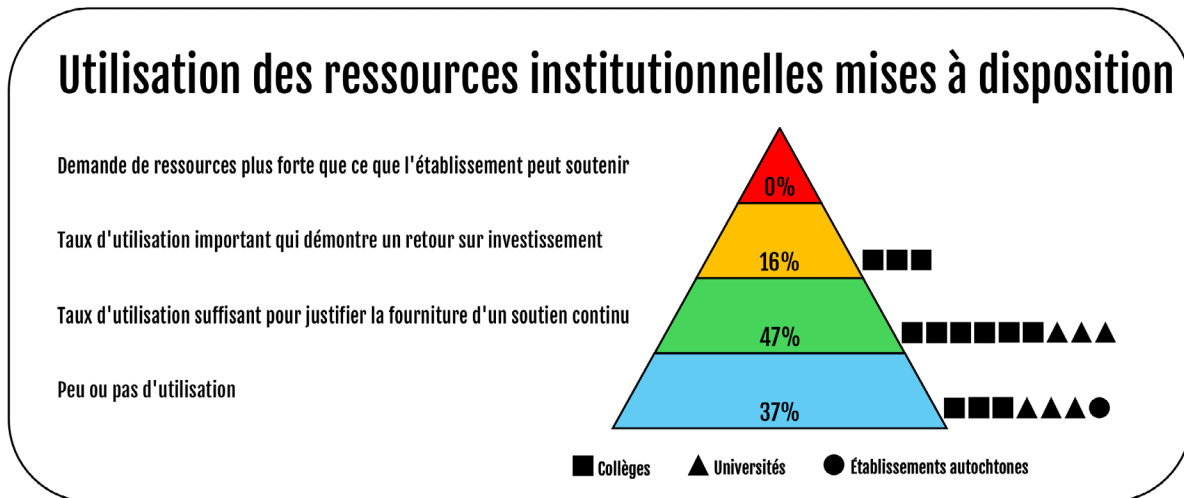


Figure 18 : Utilisation des ressources mises à disposition pour soutenir les PEO

- Près des deux tiers (12/19, 63 %) des établissements répondants ont déclaré que l'utilisation des ressources disponibles pour soutenir les PEO dépassait « peu ou pas d'utilisation » (voir figure 18). En particulier :
 - » 9 institutions ont indiqué que le taux d'utilisation était suffisant pour justifier la fourniture d'un soutien continu.
 - » 3 ont fait état d'un taux d'utilisation important qui a démontré un important retour sur investissement.
 - » Aucune institution n'a indiqué que la demande de ressources était plus forte que ce qu'elle pouvait supporter.
- Si l'on considère les réponses médianes, les collèges ont déclaré utiliser un peu plus les ressources disponibles pour soutenir les PEO que les universités.

20. Intégration dans les programmes d'enseignement

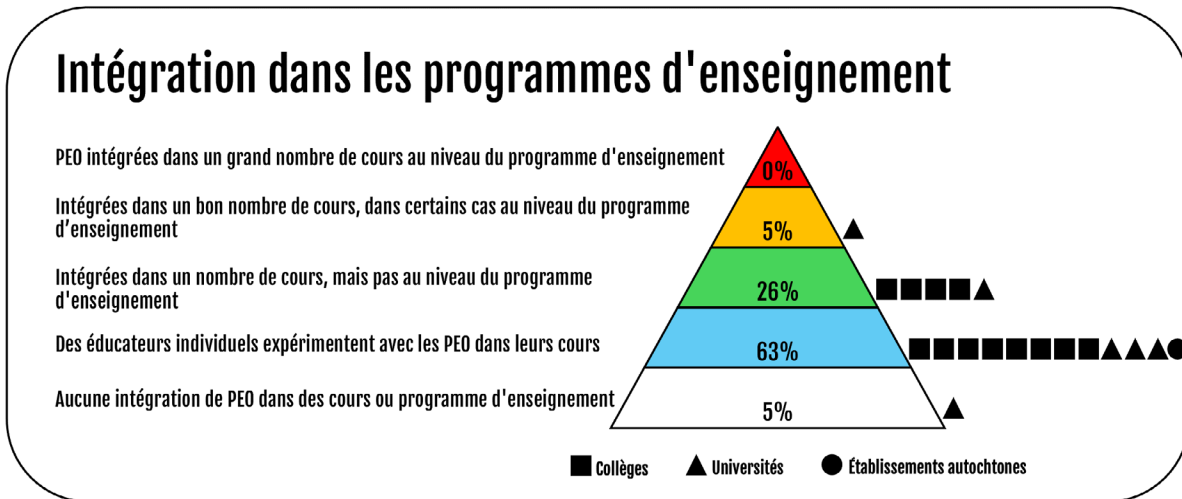


Figure 19 : Intégration des PEO dans les cours et programmes d'enseignement

- Tous les établissements ayant répondu, sauf un (18/19, 95 %), ont fait état d'une certaine intégration des PEO dans les cours et les programmes (voir figure 19). En particulier :
 - » 12 établissements ont indiqué que si des éducateurs individuels expérimentaient avec les PEO dans leurs cours, celles-ci n'étaient pas intégrées au niveau du programme.
 - » 5 établissements ont indiqué qu'un grand nombre d'éducateurs avaient intégré les PEO dans leurs cours (même si ce n'était pas encore au niveau du programme).
 - » 1 établissement a indiqué que les PEO sont intégrées dans un grand nombre de cours, dans certains cas également au niveau du programme.
 - » Aucun établissement n'a indiqué que les PEO étaient intégrées dans un grand nombre de cours au niveau du programme.
- Si l'on considère les réponses médianes, il n'y a pas de différence entre les collèges et les universités en ce qui concerne le degré d'intégration des programmes d'enseignement.

21. Perception du changement d'attitude à l'égard de l'enseignement et de l'apprentissage

- Sur les 17 établissements qui ont fait part de leurs réflexions sur les changements perçus dans l'utilisation des PEO à l'appui de l'enseignement et de l'apprentissage, un seul a déclaré n'avoir perçu aucun changement dans la culture ou la pratique de l'enseignement.
- Les thèmes qui ressortent des indicateurs de changement signalés sont les suivants :

Augmentation du nombre de champions de la faculté

« Nous commençons à voir davantage de professeurs adopter les PEO et, au-delà, les REL, mais ce phénomène n'en est qu'à ses débuts au sein de [l'établissement] et il est appelé à se développer ».

« Les professeurs demandent des subventions pour cocréer des ressources avec leurs étudiants. Nombre d'entre eux souhaitent essayer de nouvelles formes d'évaluation parce que leurs évaluations traditionnelles ne sont pas adaptées à l'intelligence artificielle générative ».

« Davantage de professeurs ont demandé des subventions ».

« Intérêt croissant et davantage de projets de REL et de conversions chaque année ».

« Changements d'attitude, début d'adaptation aux PEO et passage à une culture de l'acceptation ».

« Il y a en effet un appétit parmi les enseignants pour les REL et les PEO. De nombreux membres du corps enseignant sont prêts à étudier l'impact des REL et des PEO ».

« La pénurie stimule l'imagination des enseignants, qui cherchent à innover et à dynamiser les programmes d'études (et l'intérêt des étudiants pour ces programmes) »

Leadership du centre pour l'enseignement et l'apprentissage

« ...notre centre pour l'enseignement et l'apprentissage diffuse des informations par le biais de bulletins d'information et d'occasions de formation continue en matière d'enseignement et d'apprentissage »

« notre centre pour l'enseignement et l'apprentissage... aide les enseignants à intégrer les questions de recherche sur l'avancement des connaissances en enseignement et en apprentissage (SoTL) lorsqu'ils s'engagent avec nous à apprendre et à appliquer de nouvelles techniques et pratiques d'enseignement ».

« Promotion par le... centre pour l'enseignement et l'apprentissage ».

« Le centre pour l'enseignement et l'apprentissage et les unités de pédagogie numérique sont les champions des PEO. »

Intégration dans le développement ou l'assurance qualité des programmes d'enseignement

« Promotion par l'élaboration de programmes d'études ».

« Le développement des REL est également intégré dans les processus d'assurance qualité pour le suivi ».

D'autres indicateurs de changement perçu ont été mentionnés par les établissements ayant répondu au questionnaire :

Intégration dans une stratégie institutionnelle plus large :

« Il existe un engagement institutionnel stratégique pour la mise en œuvre des PEO ».

« Intégration par le biais d'une stratégie d'apprentissage numérique ».

Utilisation des canaux de communication

« Notre centre pour l'enseignement et l'apprentissage diffuse de l'information à travers une infolettre ».

Encouragement des administrateurs

« Cependant, notre équipe chargée de l'élaboration des cours sanctionnés par des micro-titres a été chargée par un haut responsable de s'informer sur les REL et de saisir l'occasion de les intégrer dans ces cours ».

Amélioration des compétences du personnel

« Notre spécialiste de l'enseignement et de l'apprentissage vient également de terminer le programme de Rangers de REL de eCampus Ontario ».

22. Obstacles perçus au changement

En examinant les réflexions des répondants sur les obstacles au changement, quatre thèmes sont apparus dans les réponses multiples. Il s'agit notamment de :

Financement ou autres ressources inadéquats

« Il existe un engagement institutionnel stratégique pour la mise en œuvre des PEO, mais nous n'avons pas encore obtenu de financement institutionnel permanent ».

« Il y a un désir d'adopter les REL/PEO, mais le manque de fonds et de temps pour préparer les enseignants à cette tâche en empêche l'adoption ».

« De nombreux enseignants sont prêts à explorer l'impact des REL et des PEO. Cependant, nous sommes toujours limités par des ressources insuffisantes, et nous avons donc besoin d'un modèle de rémunération équitable et/ou d'un programme de développement structuré ».

« Compte tenu des difficultés budgétaires auxquelles nous sommes actuellement confrontés, nous sommes limités dans notre capacité à fournir un soutien permanent aux PEO au niveau institutionnel ».

Manque de temps pour développer ou intégrer les REL

« Les enseignants sont réticents à rechercher de nouveaux supports de cours parce que la conversion de leurs cours pour offrir de nouvelles ressources représente un investissement en temps complexe ».

Manque de temps pour développer ou intégrer les REL

« Le développement de nouvelles REL prend beaucoup de temps et nécessite un engagement soutenu de la part du corps enseignant et de la direction ».

« Il y a un désir d'adopter les REL/PEO, mais le manque de fonds et de temps pour préparer les enseignants à cette tâche en empêche l'adoption ».

Scepticisme ou résistance interne

« Il y a encore des sceptiques, mais les attitudes changent, car ils voient qu'ils sont soutenus ».

« Les enseignants sont réticents à adopter les PEO et sont mal informés sur la qualité des ressources disponibles ».

« Il est encore difficile d'amener les enseignants à discuter de ces questions au niveau des programmes ».

Ressources commerciales et pratiques des éditeurs/fournisseurs

« Je dirais que l'un de nos plus grands défis est le contenu commercial des éditeurs en ligne (manuels avec des outils d'enseignement intégrés), qui sont de plus en plus utilisés au détriment des étudiants ».

« La bibliothèque a mis en place un programme d'achat de matériel de cours de manière à ce que le nombre d'utilisateurs soit illimité, créant ainsi un accès sans barrière pour les étudiants. Ce programme n'est pas annoncé, car les fonds sont très limités. Pour chaque dollar dépensé par la bibliothèque, elle en a économisé environ dix pour les étudiants. Mais les éditeurs et les vendeurs ne proposent pas aux bibliothèques d'acheter des ressources électroniques en tant qu'utilisateurs illimités, parce que les éditeurs veulent continuer à faire payer les étudiants directement pour le matériel. Quoi qu'il en soit, les bénéfices tirés des manuels scolaires sont en baisse. L'accès équitable n'est pas une solution et ce service fait payer trop cher les étudiants et devrait être reconnu comme étant motivé par le profit ».

D'autres indicateurs de la perception des obstacles au changement ont été mentionnés par les institutions ayant répondu au questionnaire :

Contrôle de la qualité des REL

« Des mesures de contrôle de la qualité pour s'assurer que les ressources sont à la fois bonnes et utiles ».

Absence d'expertise technologique ou autre

« L'adoption est minimale en raison de barrières technologiques (ils ne savent pas « coder », etc.) ». Alors oui, nous voulons passer à l'utilisation des REL, mais notre personnel est très limité, tant en nombre qu'en compétences ».

Recours à des instructeurs vacataires

« Nos formateurs sont des formateurs à temps partiel et sont donc simplement engagés pour dispenser un cours. Ils investissent rarement du temps supplémentaire dans la refonte ou l'amélioration du programme de base, et ne s'intéressent donc pas aux REL ».

Protection des connaissances culturelles

*« Une autre considération pour nous, cependant, est le rôle des savoirs culturels - lorsque nous les recueillons et les incluons dans nos cours, elles doivent être protégées et honorées comme appartenant au peuple de [la Première Nation], et non pas données au monde pour qu'il les prenne ou les modifie. Alors oui, nous voulons que des ressources et des connaissances « ouvertes » sur les [Premières Nations] soient intégrées dans tous nos cours, mais uniquement pour une utilisation *au sein de notre établissement* et non dans le monde entier ».*

G. Tendances générales

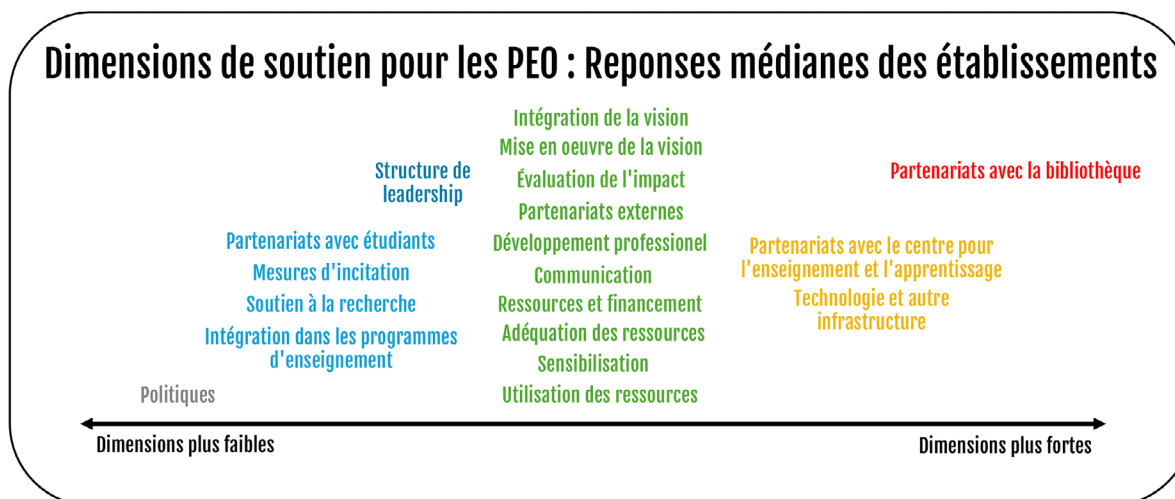


Figure 20 : Représentation de la force relative des différentes dimensions de soutien aux PEO selon les réponses médianes des établissements

Si l'on examine les différentes dimensions de la capacité interne à soutenir les PEO, il est clair que les établissements postsecondaires de l'Ontario sont les plus forts lorsqu'il s'agit de leurs partenariats internes avec la bibliothèque et le centre pour l'enseignement et l'apprentissage (voir figure 20). Étant donné que les PEO s'appuient fortement sur des logiciels, des outils et des plateformes pour favoriser la découverte, la publication et le partage des REL, ainsi que pour soutenir l'engagement des étudiants en matière de PEO, il n'est pas surprenant que les établissements fournissent également un soutien technologique et infrastructurel raisonnablement solide aux PEO.

Le soutien institutionnel était modéré pour la majorité des paramètres relatifs à la capacité interne, et avec une grande marge de manœuvre pour investir davantage dans le financement et d'autres ressources institutionnelles afin de soutenir les PEO, le développement de partenariats externes et d'opportunités de développement professionnel, l'utilisation de canaux de communication et l'évaluation de l'impact des initiatives liées aux PEO. Ces niveaux modestes de soutien institutionnel reflètent la tiédeur de l'adoption des PEO dans les visions institutionnelles, ainsi que les niveaux modérés de sensibilisation aux PEO et d'utilisation des ressources fournies.

La plupart des établissements ne disposaient pas d'une structure formelle ou d'un centre spécialisé pour diriger les initiatives relatives aux PEO et avaient des partenariats relativement faibles avec les étudiants pour soutenir les PEO. D'autres dimensions révèlent une marge d'amélioration significative, notamment les incitations ou récompenses institutionnelles pour soutenir les PEO, le soutien de la recherche sur les PEO et l'intégration des PEO dans les programmes d'enseignement. Enfin, la dimension la moins favorable aux PEO est celle de la politique institutionnelle, une opportunité perdue et une lacune qui a été précédemment identifiée.

Si l'on examine les différences entre les types d'établissements, il apparaît clairement que les collèges de l'Ontario ont développé une plus grande capacité à soutenir les PEO que les universités. Par exemple, les collèges qui ont répondu ont fait état d'une plus grande intégration des PEO dans les visions institutionnelles, d'une plus grande mise en œuvre de leurs plans d'action et de partenariats plus sophistiqués (y compris avec les étudiants, la bibliothèque et le centre pour l'enseignement et l'apprentissage, et les organismes externes). Les collèges soutiennent également davantage le développement professionnel, sont plus susceptibles d'avoir des postes dédiés au soutien aux PEO et de disposer d'un programme de publication de REL,

font preuve d'une plus grande utilisation des ressources disponibles et comptent davantage de défenseurs parmi les administrateurs et les enseignants. À l'inverse, les universités ayant répondu au questionnaire n'ont fait preuve d'une plus grande maturité en matière de soutien aux PEO que dans quatre domaines : les politiques institutionnelles, le savoir en libre accès, les canaux de communication et la structure de direction formalisée.

Étant donné le petit nombre d'établissements autochtones qui ont participé à cette enquête, il n'est pas possible de dégager de grandes tendances ; toutefois, les deux établissements qui ont répondu ont fait état d'une mise en œuvre un peu plus importante des plans d'action et de partenariats externes plus solides que les collèges ou les universités, tout en fournissant moins de technologie et d'autres infrastructures en soutien aux PEO que d'autres types d'établissements. Cependant, au-delà des dimensions relatives à la capacité des PEO couvertes par l'OAEI2, il est important de reconnaître qu'il existe des considérations uniques lorsque l'on adopte les PEO dans le contexte des établissements autochtones, y compris celles relatives aux savoirs traditionnels autochtones et à la propriété intellectuelle. Il s'agit d'un domaine particulièrement actif de recherche et de développement professionnel, notamment par des groupes tels que Local Contexts,⁵¹ eCampusOntario,⁵² the Canadian Association of Research Libraries - Association des bibliothèques de recherche du Canada (CARL - ABRC),⁵³ et Open Education Global.⁵⁴

Réflexions

Soutien et encouragement pour les PEO en Ontario

Comme indiqué ci-dessus, le ministère des Collèges et Universités de l'Ontario (MCU) a parrainé l'investissement dans l'éducation numérique par le biais de la stratégie d'apprentissage virtuel (SAV). eCampusOntario a soutenu la conception, l'exécution et la distribution de trois cycles de financement de la SAV entre 2000-21 et 2023-24.⁵⁵ La moitié de cet investissement a été consacré aux REL et à l'aide aux établissements pour qu'ils adoptent les PEO. Le programme Rangers de REL, par exemple, était un système de soutien et une communauté de pratique permettant aux pairs de profiter de l'expertise d'autres personnes en matière d'utilisation, de réutilisation et d'adoption des REL, mais aussi des PEO de manière plus générale :

Les Rangers de REL constituent un réseau d'éducateurs et de praticiens de niveau postsecondaire en Ontario, qui souhaitent appuyer l'avancement de l'éducation libre au sein de leur établissement. Les Rangers tiennent des rencontres virtuelles régulières en cours d'année et ont la chance de participer au Sommet de l'enseignement ouvert de l'Ontario, un événement annuel qui réunit des Rangers nouveaux et chevronnés dans un espace propice à une réflexion commune sur les orientations futures de l'éducation libre.⁵⁶

51 Voir <https://localcontexts.org/>

52 McCracken, K., et Hogan, S. (2020). *La communauté d'abord : Pratiques ouvertes et savoirs autochtones (Community First: Open Practices and Indigenous Knowledge)*. <https://www.ecampusontario.ca/wp-content/uploads/2020/08/OEProject-McCracken.pdf>

53 Voir <https://www.carl-abrc.ca/news/announcing-the-indigenous-knowledges-and-open-education-webinar-series/>

54 Lar-Son, K. (2023). *Les 6 R des REL autochtones : Repenser et retravailler l'éducation ouverte autochtone (6 R's of Indigenous OERs: Rethinking and reworking Indigenous open education)*. Discours d'ouverture à la conférence Open Education Global 2023. <https://youtu.be/WGY7KSDmn-I?si=DpNXBRA3piJ8VjF7>

55 Voir <https://vls.ecampusontario.ca/fr/>

56 Voir <https://www.ecampusontario.ca/open-communities/>

La fédération des bibliothèques institutionnelles de REL avec la Bibliothèque libre est un autre exemple de la manière dont le soutien aux PEO a été mis en œuvre dans la province. En favorisant une meilleure capacité à découvrir les REL, associée à des incitations à l'adoption et au programme Rangers de REL de eCampusOntario a pu développer l'utilisation des REL et des PEO dans le secteur de l'enseignement postsecondaire de l'Ontario.

En août 2024, l'honorable Jill Dunlop, alors ministre des Collèges et Universités, a adressé un mémorandum à tous les présidents d'université et de collège concernant la « Directive sur les coûts du matériel pédagogique en vertu de la loi sur le ministère de la Formation, des Collèges et des Universités ». Le mémorandum fait référence à la récente législation gouvernementale (renforcer la responsabilisation et les mesures de soutien aux étudiants, 2024) qui vise à clarifier les coûts de l'éducation pour tous les apprenants. Le coût des manuels scolaires et les frais annexes sont inclus. En outre, les établissements sont invités à encourager leurs enseignants à utiliser les REL « pour rendre l'éducation plus abordable pour les étudiants », avec une référence à la Bibliothèque libre eCampusOntario.

Comme le montre cette directive, le gouvernement provincial encourage l'utilisation des REL comme moyen d'économiser de l'argent pour les étudiants et leurs familles. L'investissement de 35 millions de dollars du gouvernement dans les REL et les PEO peut être considéré comme un catalyseur de la baisse des coûts de l'éducation pour les étudiants. Les coûts de l'éducation étant de plus en plus importants pour toutes les institutions, le fait que le gouvernement encourage l'utilisation des REL peut contribuer à leur adoption plus large.

Prochaines étapes

Même si nous aurions préféré que le taux de participation à l'enquête soit plus élevé, en particulier dans les universités et les établissements francophones, ce rapport identifie néanmoins les

points forts et les points faibles du secteur postsecondaire de l'Ontario en ce qui concerne la capacité à soutenir les PEO. Ces résultats constituent une base de référence importante pour mesurer le soutien apporté aux PEO dans le secteur de l'enseignement postsecondaire de l'Ontario. Il est important de noter que les résultats peuvent non seulement contribuer au travail des établissements individuels, mais aussi guider le développement des capacités de collaboration dans l'ensemble du secteur. À une époque où les établissements d'enseignement postsecondaire sont confrontés à des réalités fiscales et doivent tirer le meilleur parti de ressources limitées, il est essentiel que les efforts se concentrent sur les domaines et les tactiques qui produiront les meilleurs retours sur les investissements institutionnels.

S'il n'est pas courant d'identifier une seule initiative susceptible de produire de meilleurs résultats pour les étudiants, les éducateurs et les institutions, les PEO représentent justement une telle opportunité. Cependant, depuis bien trop longtemps, les personnes qui souhaitent adopter les PEO au sein des établissements d'enseignement supérieur de l'Ontario nagent à contre-courant, qu'il s'agisse des membres du corps enseignant dont les efforts pour créer des REL ou adopter une pédagogie ouverte ne sont pas reconnus, ou du personnel de la bibliothèque et du centre d'enseignement et d'apprentissage qui s'efforce de soutenir les PEO en dehors et en plus de leurs fonctions régulières, ou encore des étudiants qui ont préconisé l'utilisation de REL afin de réduire le coût élevé des manuels scolaires.

Le moment est venu de repenser l'avenir de l'enseignement supérieur en Ontario en faisant en sorte que l'adoption des PEO représente la norme plutôt que l'exception. Les recommandations qui suivent visent à identifier les prochaines étapes pratiques sur la voie de l'ouverture.

Recommandations

- 1. Élaborer une stratégie** : Envisager d'intégrer une référence explicite aux PEO dans le plan stratégique institutionnel ou le plan académique. Cela peut se faire dans le cadre de priorités ou de thèmes liés à la réussite des étudiants, à l'innovation pédagogique ou à l'équité, la diversité et l'inclusion. Une fois cette étape franchie, il convient d'élaborer un plan de mise en œuvre de cet objectif stratégique qui définisse des objectifs opérationnels ambitieux, mais réalisables. Veiller à ce que les mesures ou les étapes pertinentes soient alignées sur les objectifs liés aux PEO afin que les progrès puissent être suivis.
- 2. Structurer la direction** : S'il n'en existe pas déjà un, créez un groupe de travail interfonctionnel sur l'éducation ouverte comprenant des représentants de la bibliothèque, du centre d'enseignement et d'apprentissage, de l'association des étudiants et de la boutique du campus, ainsi que des représentants du corps enseignant. Désigner un responsable universitaire de haut niveau (par exemple, le bibliothécaire de l'université, le vice-recteur ou le directeur de l'enseignement et de l'apprentissage) pour assurer la coordination ou la liaison avec ce groupe.
- 3. Créer des partenariats** : Approfondir les partenariats internes à l'appui des PEO avec des services tels que la bibliothèque et le centre d'enseignement et d'apprentissage, et développer de nouveaux partenariats avec d'autres services tels que la boutique du campus et le bureau du registraire. Saisissez l'occasion de développer un partenariat avec l'association des étudiants de premier cycle sur les initiatives en matière de REL, que ce soit pour sensibiliser à l'inabondabilité des manuels et à la disponibilité des REL ou même pour financer conjointement un programme de subventions pour les REL. À l'externe, tirer parti des ressources que eCampusOntario met à la disposition du secteur, notamment la Bibliothèque libre⁵⁷ et l'infrastructure de publication ouverte.⁵⁸ Pour l'avenir, envisagez de rejoindre des groupes ou des organisations telles que Canada OER, Open Education Network, Open Education Global, Creative Commons Education Platform et Scholarly Publishing and Academic Resources Coalition (SPARC).
- 4. Encourager** : Identifier et aligner les structures d'incitation appropriées pour les PEO, qu'elles soient formelles (par exemple, congés, subventions, etc.) ou informelles (par exemple, reconnaissance et célébration des champions des PEO). Envisager de réviser les politiques (et les procédures correspondantes) dans des domaines tels que la propriété intellectuelle, l'élaboration des programmes d'enseignement ou la titularisation et la promotion, de manière à ce qu'elles autorisent ou encouragent explicitement (sans toutefois l'imposer) l'adoption des PEO. Sensibiliser aux PEO et offrir des opportunités professionnelles régulières aux éducateurs, que ce soit sous la forme d'ateliers REL101, de communautés de pratique pour la pédagogie ouverte ou d'événements à l'échelle du campus pendant la semaine de l'éducation ouverte.⁵⁹
- 5. Doter en personnel** : Si possible, investissez dans la création d'un ou plusieurs postes dédiés (par exemple, bibliothécaire spécialisé dans les REL) ou réviser au moins une ou plusieurs descriptions de poste existantes dans des domaines tels que la bibliothèque ou le centre pour l'enseignement et l'apprentissage afin de garantir que les travaux visant à promouvoir les REL sont prioritaires et soutenus de manière durable. Soutenir le développement professionnel approprié pour ces rôles, y compris avec le micro-titre de compétences Maîtriser l'éducation ouverte d'eCampusOntario qui est gratuit pour les

57 Voir <https://openlibrary.ecampusontario.ca/fr/soutien/>

58 Voir <https://openlibrary.ecampusontario.ca/fr/creer/>

59 Voir <https://www.oeglobal.org/activities/open-education-week/>

personnes des établissements membres d'eCampusOntario. Envisagez également d'autres possibilités telles que le programme de leadership en éducation ouverte de SPARC⁶⁰ ou le certificat en bibliothéconomie sur l'éducation ouverte⁶¹ et le certificat en pédagogie ouverte de l'Open Education Network.⁶²

6. **Financer** : Si possible, soutenir chaque année un nombre limité d'intégrations de REL dans les programmes d'études, en ciblant éventuellement les domaines de programme qui bénéficient d'une abondance de REL de haute qualité et qui comptent également un nombre élevé d'étudiants. Envisagez de commencer par inciter les éducateurs à examiner les REL pertinentes⁶³ dans leur discipline, puis de créer un programme d'aide à l'adoption des REL⁶⁴ qui reconnaisse le travail nécessaire pour passer aux REL par le biais d'une petite allocation.
7. **Intégrer** : Intégrer le soutien aux PEO dans les principales plateformes et technologies institutionnelles. Il peut s'agir d'importer des notices MARC (catalogage lisible par machine) pour les manuels libres dans le catalogue de la bibliothèque, de faciliter l'intégration des REL par les éducateurs dans le système de gestion de l'apprentissage, de permettre l'indication de l'usage de REL dans un cours ou les cours à coût zéro pour les manuels (ZTC) dans le système d'information des étudiants et l'emploi du temps des cours, d'inclure les REL en tant qu'option dans la

plateforme de rapports sur les supports de cours de la boutique du campus et de créer un tableau de bord des REL à l'aide des outils du bureau de la recherche institutionnelle.

8. **Communiquer** : Utiliser les canaux de communication existants pour partager avec les éducateurs les ressources, les opportunités et les autres mises à jour relatives aux PEO. Il peut s'agir d'infolettres régulières, de bulletins ou d'autres informations émanant de la bibliothèque et du centre pour l'enseignement et l'apprentissage, ainsi que de mises à jour périodiques de la part des hauts responsables universitaires. Travailler avec l'association étudiante pour communiquer avec eux, par exemple pour les sensibiliser aux initiatives liées à l'accessibilité financière du matériel pédagogique.
9. **Soutenir la recherche** : Soutenir la recherche sur l'avancement des connaissances en enseignement et apprentissage des pratiques éducatives ouvertes par le biais de formation et financement internes existants, ainsi qu'en promouvant des opportunités externes pertinentes telles que le programme Open Education Research Fellows de l'Open Education Group⁶⁵ et le mentorat et les ressources⁶⁶ fournies par le Global OER Graduate Network (réseau mondial des diplômés en éducation ouverte).⁶⁷ Envisager de développer un programme de subvention de recherche sur les REL⁶⁸ pour les membres du corps enseignant.

60 Voir <https://sparcopen.org/our-work/open-education-leadership-program/>

61 Voir <https://open.umn.edu/oen/certificate-in-open-education-librarianship>

62 Voir <https://open.umn.edu/oen/certificate-in-open-pedagogy>

63 Voir <https://openlibrary.ecampusontario.ca/fr/evaluer-une-rel/>

64 Voir <https://brocku.ca/library/oer/grants/>

65 Voir <https://openedgroup.org/fellows/>

66 Voir https://go-gn.net/gogn_outputs/open-research-handbook/

67 Voir <https://go-gn.net/>

68 Voir <https://www.kpu.ca/open/research-fellowship>

10. Collaborer : Collaborer avec l'ensemble du secteur, notamment en ce qui concerne le développement professionnel (par exemple, des événements communs pendant la semaine de l'éducation ouverte) et les projets de création de REL. Mettre sous licence ouverte le matériel de formation et de promotion (par exemple, le contenu de l'atelier REL101) et d'autres ressources (par exemple, des LibGuides REL) afin de permettre leur réutilisation et leur adaptation à plus grande échelle.

Recommandation supplémentaire :

11. S'auto-évaluer : Si votre institution n'a pas participé à cette étude, utilisez l'OAEI2 pour auto-évaluer la capacité et la maturité de votre institution et partagez vos résultats avec l'équipe de recherche à l'adresse suivante ierl@brocku.ca

Annexe

Établissements publics d'enseignement postsecondaire de l'Ontario invités à participer à l'enquête⁶⁹

69 Tous les membres actuels d'eCampusOntario ont été invités à participer à l'enquête.

Collèges

Collège Algonquin

Collège Boréal

Collège Cambrian

Collège Canadore

Collège Centennial

Collège Conestoga

Collège Confederation

Collège Durham

Fanshawe College

Fleming College

Collège George Brown

Collège Georgian

Collège Humber

Collège La Cité

Lambton College

Collège Loyaliste

Mohawk College

Niagara College

Collège Northern

Collège St. Clair

Collège St. Lawrence

Collège Sault

Seneca College

Collège Sheridan

Universités

Université Algoma

Brock University

Université Carleton

Université de Guelph

Université de Hearst

Université Lakehead

Université Laurentienne

Université McMaster

Université de Nipissing

Université de l'École d'art et de design de l'Ontario

Université de l'Ontario français

Université Ontario Tech

Université d'Ottawa

Université Queen's

Collège militaire royal du Canada

Université métropolitaine de Toronto

Université de Toronto

Université Trent

Université de Waterloo

Université de Windsor

Université Western

Université Wilfrid-Laurier

Université York

Instituts autochtones

Institut technique des Premières Nations (ITPN)

Kenjgewin Teg

Centre de formation professionnelle en métiers spécialisés d'Ogwehoweh

Oshki-Pimache-O-Win Établissement d'éducation Wenjack

Institut d'éducation Seven Generations

Polytechnique des Six Nations